

**Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la recherche
Scientifique**



جامعة بجاية
Tasdawit n Bgayet
Université de Béjaïa

Université A. MIRA-BEJAIA

**Faculté des Sciences Economiques, Commerciales et des
Sciences de Gestion.**

Département des Sciences de Gestion.

Mémoire de fin de cycle

Pour l'obtention du diplôme de Master en sciences de Gestion

Option : Finance d'entreprise

Thème

Financement bancaire des PME

Cas crédit d'exploitation L'agence BEA 041

Réalisé par :

ABDELKRIM Abderrahmane

BOUZIDI Khaled

Encadreur: Mr. MELAKHSSOU Bilal

ANNEE UNIVERSITAIRE : 2020 / 2021

Dédicaces

Je dédie ce modeste travail

A mes très chers parents à qui je dois tant et à qui je ne rendais jamais assez, qui m'ont beaucoup soutenu et encouragé durant mon parcours d'étude

A toutes ma famille sans exception

A Khaled mon binôme que j'ai apprécié et avec qui j'ai eu grand plaisir à Partager cette expérience.

Abderrahmane

Dédicaces

Je dédie ce modeste travail :

A mes très chers parents à qui je dois tant et à qui je ne rendais jamais assez, qui m'ont beaucoup soutenu et encouragé durant mon parcours d'étude

A toutes ma famille sans exception

A Abderrahmane mon binôme que j'ai apprécié et avec qui j'ai eu grand plaisir à Partager cette expérience.

Khaled

REMERCIEMENT

Nous tenons à remercier le Dieu le tout puissant de nous avoir donné la volonté et le courage pour continuer notre parcours.

Nous exprimons notre gratitude à notre encadreur Mr. MELAKHESSOU BILAL, pour avoir accepté de diriger notre travail tout en nous conseillant et nous aidant.

Nos remerciements s'adressent aussi au personnel de la BEA agence 041 pour avoir mis à notre disposition les documents nécessaires à l'élaboration de cette étude et pour avoir répondu à nos préoccupations.

Sans omettre nos remerciements envers nos familles qui nous ont aidées, encouragées et soutenues dans les moments difficiles tout au long de l'élaboration de ce mémoire.

Enfin, nous remercions infiniment tous ceux qui nous ont aidées de près ou de loin à l'élaboration de ce modeste travail

SOMMAIRE

DEDICACES

REMERCIEMENT

SOMMAIRE

LISTE DES ABREVIATIONS

INTRODUCTION GENERALE.....	1
CHAPITRE I : NOTION GENERALE SUR LES CREDITS, BANQUES ET LES PME.....	4
INTRODUCTION.....	4
SECTION 01 : NOTIONS RELATIFS AUX BANQUES ET LES CREDITS	4
SECTION 02 : RAPPEL SUR LES PME.....	16
CONCLUSION	30
CHAPITRE II : LE FINANACEMENT DES PME	31
INTRODUCTION.....	31
SECTION 01 : LE FINANCEMENT DES PME.....	31
SECTION 02 : LES RISQUES DE CREDITS ET LES MOYENS DE PREVENTION.....	45
CONCLUSION	56
CHAPITRE III : ETUDE DE DOSSIER DE CREDIT D'EXPLOITATION	57
INTRODUCTION.....	57
SECTION 01 : PRESENTATION DE L'AGENCE D'ACCUEIL BEA	57
SECTION 02 : TRAITEMENT D'UN DOSSIER DE CREDIT D'EXPLOITATION.....	63
SECTION 03 : ETUDE D'UN CAS DE CREDIT D'EXPLOITATION	72
CONCLUSION	83
CONCLUSION GENERALE.....	84

BIBLIOGRAPHIE

LISTE DES TABLEAUX

ANNEXES

TABLE DES MATIERES

LISTE DES ABREVIATIONS.

- BAO : Billet A Ordre.
- BEA : Banque Extérieure d'Algérie
- BFR : Besoin en Fonds de Roulement.
- BFRE : Besoin en Fonds de Roulement d'Exploitation
- BFRHE : Besoin en Fonds de Roulement Hors Exploitation.
- BTPH : Société de Bâtiments, Travaux Public et Hydraulique.
- CA : Chiffre d'Affaire.
- CASNOS : Caisse nationale de Sécurité des Non Salariés.
- CAF : Capacité d'Autofinancement.
- CNAS : Caisse Nationale des Assurances Sociales des Travailleurs Salariés.
- DA : Dinar Algérien.
- DCT : dettes à court terme.
- DLMT : Les Dettes à Long et Moyen Terme
- EAP : Les Effets à Payer.
- EENE : Effets Escompté Non Echus.
- EI : Entreprise Individuelle.
- EPE : Entreprises Publiques Economiques.
- EURL : Entreprise Unipersonnelle à Responsabilité Limitée.
- FR : Le Fonds de Roulement.
- HT : Hors Taxes.
- LT : Long Terme.
- ME : Moyenne Entreprise.
- OCDE : Organisation de Coopération et de Développement Economiques.
- PE : La Petite Entreprise.
- PME : Petites et Moyennes Entreprises.
- SARL : La Société A Responsabilité Limitée.
- SIG : Les Soldes Intermédiaires de Gestion.
- SNC : La Société en Nom Collectif.
- SPA : La Société Par Actions.
- SPMI : Secteur Public Marchand Industriel.
- TCR : Le Tableau des Comptes de Résultats.
- TPE : Très Petites Entreprises.

- TR : La Trésorerie.
- TTC : Toutes Taxes Comprises.
- U : unité.
- UE : l'Union Européenne.
- VE : Valeurs d'Exploitation.
- VI : Valeurs Immobilisées.
- VR : Valeurs Réalisables.

Introduction

Générale

Introduction générale

INTRODUCTION GENERALE

Depuis le début des années 1970, l'un des changements les plus importants est C'est l'émergence des petites et moyennes entreprises qui marque le champ économique à l'échelle mondiale.

Les petites et moyennes entreprises sont considérées comme des cellules de richesse et occupent une place importante dans la société. La croissance économique car elle opère dans tous les secteurs et constitue Source d'emploi.

Les petites et moyennes entreprises sont la principale forme d'organisation des entreprises. Elles forment C'est la pierre angulaire de toutes les économies et est reconnu dans le monde entier Une source importante de vitalité, d'innovation et de flexibilité. Réponse collective Pays industrialisés traditionnels et pays émergents et En développement, les PME ont créé la plupart des opportunités nettes d'emploi Apportez une contribution importante à la croissance économique mondiale. Ce pendant, les PME en Besoin de financement pour les aider à créer et étendre leurs activités, développé de Nouveaux produits et investissement dans de nouveaux employés ou de nouvelles bases de production.

En Algérie, le développement de la population des PME a connue une expansion importante depuis les années 1990. Mais ce n'est qu'au début des années 2000, que l'Etat à instauré une politique de soutien des PME en s'engageant dans le programme de relance économique du secteur privé et en particulier celui des PME. Cette évolution est le résultat d'un passage d'une économie à gestion administrative à une économie de marché. Ainsi, de nos jours, la caisse nationale de l'assurance sociale à titre d'exemple compte près de 300 000 PME. Ces statistiques demeurent faibles par rapport à d'autres pays pour diverses raisons en l'occurrence les différentes insuffisances et contraintes internes et externes du climat des affaires.

Bien que les principales caractéristiques des PME soient la petite taille, l'organisation simple et la capacité d'adaptation aux changements, les vraies caractéristiques de ces entreprises sont la diversité de leurs activités et la nature de leur capital. En fait, les PME constituent un groupe très diversifié. Les PME peuvent être de simples hommes d'affaires ou de petits artisans. Car il peut s'agir d'une entreprise de construction, d'ingénierie informatique, d'un équipementier ou encore d'un constructeur automobile. Les PME opèrent dans des domaines variés. Bien que la plupart de ces entreprises produisent pour le marché local, de nombreuses autres PME ont réussi à transcender leurs territoires et à s'internationaliser.

Introduction générale

En plus de ces caractéristiques uniques de ces PME, le caractère familial ou personnel de la plupart de ces entreprises rend leur financement spécifique différent de celui des grandes entreprises. En effet, les PME sont majoritairement détenues par le secteur privé et leur capital est détenu par une famille, une personne ou un groupe de personnes. Ces propriétaires, qu'ils soient créateurs ou héritiers, sont généralement les personnes qui dirigent ces entreprises et ont peu de formation en gestion. Le souci de garder le contrôle de l'entreprise et d'éviter le risque de dilution de son capital est autant de facteurs qui incitent les entrepreneurs à préférer le financement interne aux autres formes de financement. Cependant, les besoins de financement des petites et moyennes entreprises sont souvent supérieurs à leur capacité d'autofinancement et d'autres méthodes sont nécessaires.

L'endettement bancaire est le premier mode de financement externe privilégié par les PME, mais les banques n'accorderont pas de prêts aux entreprises déjà endettées ou en mauvaise situation financière. La capacité d'endettement et le ratio de solvabilité sont les deux déterminants de ce mode de financement. De plus, la taille des PME est un obstacle à l'endettement, tout comme elle est un obstacle à l'accès aux marchés financiers.

Au cours des dernières années, il y a eu d'autres formes de financement qui sont plus complexes que traditionnelles mais offrent plus d'avantages et moins de contraintes pour les PME. Ces nouvelles sources de financement s'adressent particulièrement aux petites et moyennes entreprises adoptant les nouvelles technologies de l'information et de la communication.

L'accès et le choix des PME parmi ces formes de financement dépendent de plusieurs facteurs. La culture des dirigeants de PME (propriétaires dirigeants), la capacité d'autofinancement, l'attitude face au risque, la perte de contrôle, la capacité d'endettement et la taille de l'entreprise sont les variables nécessaires au financement de telles entreprises.

Problématique de recherche

Les PME ont la capacité de s'adapter aux changements, à la diversité des activités et aux besoins de financement continus pour assurer leur fonctionnement et leur développement. Dans la plupart des cas, ces entreprises sont détenues et gérées par des propriétaires privés qui cherchent à maintenir le contrôle et la pérennité de leurs patrimoines ;

L'objectif de ce travail est d'essayer de rassembler les éléments d'analyse pour que l'on puisse comprendre le statut des PME dans l'économie et leur rôle dans le développement de

Introduction générale

l'économie nationale, mais il s'agit surtout d'étudier les différents modes de financement des PME. Pour cela, nous tenterons de répondre à la problématique suivante :

« Comment les banques financent-elles les petites et moyennes entreprises ? »

De cette question centrale, découlent des questions secondaires :

- Quels sont les types de financement que propose la Banque à sa clientèle?
- Quelles sont les risques auxquels doit faire face le banquier et comment fait-il pour se prémunir contre le risque du crédit ?
- Quelle est la réalité de l'étude d'un dossier de crédit en Algérie et quels sont les Critères considérés par le banquier algérien pour la prise de décision ?

Méthode de recherche

Pour pouvoir répondre à cette problématique et à ses questions, nous avons dédié deux Chapitres à la théorie, et un chapitre au cas pratique.

Le premier chapitre théorique comporte deux sections, à savoir, sur la définition de la banque, PME et crédit.

Le deuxième chapitre théorique comporte deux sections, à savoir, les ressources internes et externes des PME et les besoins de financement des PME.

Le dernier chapitre abordera d'une part la présentation de notre organisme d'accueil, BEA 041 BEJAIA et d'autre part portera sur l'étude et montage d'un dossier de crédit d'exploitation d'une PME au niveau de cette banque, et en derniers sur diagnostic économique et financier de l'entreprise.

Chapitre I

Chapitre I : notion générale sur les crédits, banques et PME

Introduction

Dans ce chapitre, nous allons porter notre attention sur la définition du concept « banque », utilisé à la fois pour désigner l'entreprise, la profession, et le secteur. Une banque est différente des autres entreprises car elle obtient des fonds du public, accorde des prêts et gère les méthodes de paiement. Ce chapitre sera divisé en deux sections :

La première section, sera consacrée sur les concepts relatifs aux banques et les crédits. Ensuite nous essayerons dans la deuxième section de faire une présentation générale des PME: concepts, caractéristiques et on termine avec leur classification.

Section 01 : Notions relatifs aux banques et les crédits

Les banques exercent depuis des siècles un rôle important dans l'économie d'un pays, sont des firmes spécialisées dans la production de liquidité, font profession habituelle de recevoir des fonds sous forme de chèques, par virements et qu'elles emploient pour leur compte ou pour celui d'autrui en opération de crédit ou de placement. Ce titre présente les notions de la banque et le crédit.

1.1. Définition de la banque

« Une banque est une entreprise qui se procure des fonds du public sous forme de dépôts ou d'épargne. Elle réutilise les fonds des déposants en allouant des prêts et en réalisant diverses opérations financières. Elle gère et met à disposition des moyens de paiement (chèques, cartes bancaires, Virements, etc.), il agit également en tant qu'émetteur d'actions et d'obligations (entreprises, pays, collectivités locales, habitants) et investisseurs (épargne, fonds communs de placement, fonds de pension, compagnies d'assurance) sur le marché financier .Il crée des fonds par le biais de prêts émis, Et par l'achat de prêts émis entre eux par des agents non financiers (traites monétaires, billets de trésorerie, etc.) ».¹

¹ Dictionnaire de l'économie (Sous la direction de BEZBAKH Pierre et GHERARDI Sophie), Larousse 2011, p 117-118

Chapitre I : notion générale sur les crédits, banques et PME

1.1.1. Définition juridique de la banque

La banque est définie selon l'article 114 de la loi relative à la monnaie et au crédit n° 90/10 comme suit : « Si une banque ou un établissement a enfreint une disposition législative ou réglementaire afférente à son activité, n'a pas déféré à une injonction ou n'a pas tenu compte d'une mise en garde, la commission peut prononcer l'une des sanctions suivantes : l'avertissement ; le blâme; l'interdiction d'effectuer certaines opérations et toutes autres limitations dans l'exercice de l'activité ; la suspension temporaire de l'un ou de plusieurs des dirigeants avec ou sans nomination d'administrateur provisoire ; la cessation des fonctions de l'une ou de plusieurs de ces mêmes personnes avec ou sans nomination d'administrateur provisoire et le retrait d'agrément ».²

Selon l'article 110 de la loi relative à la monnaie et au crédit n° 90. 10 Comme suite :

«Les opérations de banque comprennent la réception des fonds du public, les opérations de crédit ainsi que la mise à disposition de la clientèle des moyens de paiement et la gestion de ceux-ci ».³

1.1. Rôle de la banque

Bien qu'ils fassent beaucoup de choses, leur fonction principale est de lever des fonds - appelés dépôts - pour les mettre en place et les prêter à ceux qui en ont besoin. Une banque est un intermédiaire entre les déposants (pour leur prêter de l'argent) et les emprunteurs (à qui ils prêtent de l'argent). Les intérêts sont les intérêts que les banques paient pour les dépôts et le rendement qu'elles obtiennent des prêts. Les déposants peuvent être des particuliers, des ménages, des sociétés financières et non financières, des autorités étatiques ou locales. Il en est de même pour les emprunteurs. Les dépôts peuvent être des dépôts au comptant (dans le cas des comptes courants) ou avoir certaines restrictions (épargne et dépôts à terme) Outre la mission fondamentale de la banque de fournir des fonds, cette dernière se présente donc comme un partenaire et consultant de l'entreprise.

- La banque est partenaire de l'entreprise et partage le succès et l'échec de l'entreprise.

² Article 114 de la loi relative à la monnaie et au crédit n° 90.10.

³ L'article 110 de la loi relative à la monnaie et au crédit n° 90.10.

Chapitre I : notion générale sur les crédits, banques et PME

- La banque est conseillère de l'entreprise, cette fonction s'étend à plusieurs domaines.⁴

1.2. Les fonctions de la banque

1.2.1. La gestion de système de paiement

L'organisation des systèmes de paiement est une fonction qui existe encore à l'ère de l'électronique et de la télématique.

Dans ce concept très général de gestion du système de paiement, il y a des fonctions plus spécifiques, parmi lesquelles :

- **La gestion des opérations de change** : est historiquement l'une des premières missions exécutées par l'Etat ;
- **La gestion des dépôts** : Depuis la révolution industrielle, à vue par la banque est enregistrée sur des comptes courants et les titulaires de comptes sont autorisés à payer les biens et services par chèque et carte de crédit. Les transactions sont ainsi plus faciles, plus rapides et plus sûres.
- **La garde de valeur (or, titres)** : pour le compte du tiers .À cet égard, il convient de mentionner que le premier lot de banques a assuré la conservation et la préservation de la valeur lors de la délivrance du certificat de dépôt, et le certificat de dépôt a rapidement circulé comme moyen de paiement.⁵

Fonction d'intermédiaire

Après la gestion des moyens de paiement, la fonction d'intermédiation apparaît essentielle, et s'avère directement liée à la transformation des caractéristiques des dépôts reçus.⁶

Cette transformation qualitative des ressources collectées est relative aux caractéristiques des actifs transformés:

⁴ Jeanne Gobat L'ABC DE L'ÉCONOMIE Finances & Développement Mars 2012 p 39.

⁵ FREDERIC LOBEZ, « finance banques et marchés du crédit », première édition, mai 1997, paris, P 07.

⁶ FREDERIC LOBEZ, « finance banques et marchés du crédit », première édition, mai 1997, paris, P 8, 9.

Chapitre I : notion générale sur les crédits, banques et PME

1). Les échéances

À cet égard, les banques, en finançant les projets d'investissements des entreprises par l'épargne collectée auprès des ménages, transforment des ressources à court terme en créances à plus long terme ;

2). Les tailles ou volume

En organisant la collecte des ressources, les banques peuvent financer de grands projets et mobiliser infiniment plus de capitaux que l'épargne moyenne collectée auprès des déposants.

3). Liquidité

En substance, les prêts bancaires sont liquides. La conversion de ces liquidités en dépôts bancaires est une fonction supplémentaire de la banque. À cet égard, les préférences de liquidité des épargnants créent des opportunités de transformation que les banques utilisent. Dans cet esprit, les dépôts à vue constituent une assurance contre le risque de liquidité. Cependant, cette assurance existe de manière imparfaite, car les échéances des actifs bancaires est en moyenne plus longue que celle des passifs.

4). Risque

En termes simples, on peut penser qu'une fois l'épargne des ménages déposée en banque et convertie en crédit, le risque va augmenter. Limité à une seule opération, ce raisonnement est correct. Cependant, en collectant une très grande quantité de ressources et en les réinvestissant dans un portefeuille d'entreprises et de projets très diversifié, la banque profite de la diversification pour minimiser le risque moyen de défaut. Les prêts et les risques qu'ils supportent.⁷

1.2.2. Fonction de garantie

Cette fonction est exercée en réponse aux clients des banques et à leurs risques de faillite. Lorsque ce risque devient réalité, les banques peuvent intervenir en fournissant des liquidités, sinon les clients feront défaut. Cette assurance implicite discrétionnaire peut

⁷ FREDERIC LOBEZ, « finance banques et marchés du crédit », première édition, mai 1997, paris, P 8, 9.

Chapitre I : notion générale sur les crédits, banques et PME

prendre de nombreuses formes, de l'autorisation de découvert aux remises effectives, en passant par la signature de contrats alternatifs pour les entreprises engagées dans des plans de mission de propriété, juste au cas où la mission donnée ne peut être absorbée. Si cette mission de garantie est assurée par l'octroi de crédit, elle est fondamentalement différente de la mission d'intermédiaire, car si le demandeur de liquidation ne la contourne pas, elle peut conduire au défaut. La relation commerciale entre la banque et ses clients.⁸

1.2.3. Fonction de suggestion

Cette mission de conseil général est en effet devenue très étendue, touchant de nombreux domaines de la gestion de fortune, tels que la fiscalité, la gestion de trésorerie, la finance d'entreprise et la gestion d'opérations d'ingénierie financière, et les assurances. Les banques sont donc un levier important de la politique monétaire, qu'elle soit basée sur le contrôle des quantités ou via le contrôle des taux d'intérêt. Par ailleurs, le système bancaire intervient directement en souscrivant à des titres émis par l'Etat. Par les ressources qu'elle mobilise, elle a la capacité d'apporter des fonds au pays, ce qui ne peut être réalisé par un seul agent économique. Les banques sont limitées à fournir des fonds pour les plans de production et d'investissement des entreprises arrêtées par l'État.⁹

1.3. Typologie des banques

1.3.1. Banque centrale

Les banques centrales sont des banques individuelles car ce sont des institutions étatiques qui monopolisent la création de monnaie. Seules les banques centrales peuvent créer de l'argent, puis elles prêtent de l'argent aux banques commerciales pour fournir aux clients des méthodes de paiement et une protection de crédit.¹⁰

1.3.2. Les banques commerciales

Sont des sociétés composées de capitaux détenus par des actionnaires autres que des clients, et non des banques coopératives. Les banques commerciales visent à réaliser des bénéfices commerciaux et peuvent être cotées en bourse (la plupart d'entre elles le font). Les

⁸ FREDERIC LOBEZ, « finance banques et marchés du crédit », première édition, mai 1997, paris, P 9.

⁹ FREDERIC LOBEZ, « finance banques et marchés du crédit », première édition, mai 1997, paris, P 11.

¹⁰ MM. Guigal, Mérinis et Desguée « Le guide de la banque » Fine Media, 2011.p17.

Chapitre I : notion générale sur les crédits, banques et PME

banques commerciales sont des entreprises privées qui collectent des fonds par le biais de dépôts et du marché monétaire et les redistribuent sous forme de liquidité ou de crédit. Ainsi, elle propose une variété de produits financiers et non financiers : prêts (crédit personnel, crédit logement) ; investissement et épargne ; assurances (assurance vie, auto et habitation).¹¹

1.3.3. Banque de dépôt

La banque de dépôt combine la banque de détail pour les particuliers et les petites entreprises avec la banque d'investissement pour les grandes entreprises. C'est l'industrie bancaire la plus connue et la plus étendue. Les banques dépositaires reçoivent de l'argent des clients et les déposent sur des comptes ; elle gère ces dépôts et accorde des prêts (toutes les banques n'ont pas le droit de gérer les investissements bancaires). C'est bon à savoir : les banques de dépôt sont appelées « banques à court terme » car les prêts ne concernent pas les grandes entreprises.¹²

1.3.4. Banque de détail

La banque de détail s'adresse aux particuliers : particuliers, indépendants, TPE. Elle cherche à établir des relations durables avec les clients. Ces banques fournissent des services standardisés : activités de crédit, produits d'investissement et produits professionnels tels que l'assurance. Les banques de détail varient dans leur organisation, mais elles fonctionnent généralement comme un réseau de succursales. Ces banques sont soit des sociétés par actions (ou des banques commerciales) soit des sociétés mutuelles.¹³

1.3.5. Banque d'affaires

Les banques d'affaires Leur rôle est de fournir des fonds aux grandes et moyennes entreprises. Il s'agit des banques dites « à capital long terme » (prêts à long terme, participations au capital des entreprises). Depuis 1945, ces banques ne peuvent plus détenir de capitaux à court terme. Contrairement aux banques de dépôt qui proposent des services standardisés pour les rentabiliser, le principe des banques commerciales est de proposer des

¹¹MM. Guigal, Mérinis et Desguée « Le guide de la banque » Fine Media, 2011.p19.

¹²MM. Guigal, Mérinis et Desguée « Le guide de la banque ». Fine Media, 2011.p24-p25.

¹³MM. Guigal, Mérinis et Desguée « Le guide de la banque ». Fine Media, 2011.p24.

Chapitre I : notion générale sur les crédits, banques et PME

services personnalisés à leurs clients. Le montant en jeu justifie la personnalisation de ce devis.¹⁴

1.3.6. Banque d'investissement

Les banques d'investissement traitent plus largement les activités de marché. Ses clients sont des entreprises matures. Elle soutient les activités suivantes:

- Financement des entreprises et conseil.
- Opérations sur les marchés financiers ou intermédiation.
- Opérations de financement de haut de bilan, introduction en Bourse, fusion-acquisition.

Les clients des banques d'investissement sont des entreprises et des investisseurs qui souhaitent se financer et/ou investir en liquidité. Par conséquent, les banques d'investissement n'acceptent pas les dépôts personnels. Ensuite, ils rechercheront les liquidités nécessaires auprès d'autres banques (marché interbancaire), du marché monétaire (marché financier axé sur les devises et les investissements à court terme, avec une forte liquidité et de grandes entreprises qui y opèrent), la banque centrale.

Les banques d'investissement ont un taux de rendement élevé car leur activité est risquée (et les rendements sont liés au risque).¹⁵

1.4. Présentation générale de crédit

Comme les intermédiaires financiers, l'un des rôles importants des banques est de s'assurer que le crédit est mieux réparti dans l'économie. Lever des fonds et les investir dans des projets plus rentables est une condition importante pour la stabilité du système financier. Pour cette raison, des méthodes de crédit diversifiées sont nécessaires pour répondre aux différents besoins de financement qui apparaissent dans le cycle de vie de l'entreprise.

1.4.1. Définition de crédit

Pour Petit-Dutaillis (1967), « faire crédit, c'est faire confiance, mais c'est aussi donner librement la disposition effective et immédiate d'un bien réel ou d'un pouvoir d'achat, contre

¹⁴MM. Guigal, Mérinis et Desguée « Le guide de la banque ». Fine Media, 2011.p25.

¹⁵ MM. Guigal, Mérinis et Desguée « Le guide de la banque ». Fine Media, 2011. p25-p26.

Chapitre I : notion générale sur les crédits, banques et PME

la promesse que le même bien ou un bien équivalent vous sera restitué dans un certain délai, le plus souvent avec rémunération du service rendu et du danger couru, danger de perte partielle ou totale que comporte la nature même de ce service ».¹⁶

Bernard V. et COLLI J.C, « le crédit est un acte de confiance comportant l'échange de deux prestations dissociées dans le temps, biens ou moyens de paiement contre promesse ou perspective de paiement ou de remboursements ».¹⁷

De ces deux définitions, nous relevons principalement trois notions essentielles dans l'octroi des crédits :

- La confiance qui doit exister entre les parties contractantes ;
- Le facteur temps qui extrêmement important de ce genre d'opération ;
- La promesse de remboursement du bien prêté.

1.4.2. Définition juridique

Sur l'aspect économique, le crédit est défini par l'article 68 de l'ordonnance n° 03-11 du 26 août 2003 relative à la monnaie et au crédit comme étant « ... tout acte à titre onéreux par lequel une personne met ou promet de mettre des fonds à disposition d'une autre personne ou prend, dans l'intérêt de celle-ci, un engagement par signature tel qu'un aval, un cautionnement ou une garantie ».¹⁸

1.4.3. Définition économique

Un prêt bancaire est une somme d'argent fournie par une banque appelée créancier à une personne morale ou physique appelée débiteur, mais un engagement de remboursement doit être pris à une date précise. La rémunération de la banque est facturée au taux d'intérêt et aux frais journaliers ou annuels. Le crédit en économie fait référence à des transactions effectuées sous forme d'objets physiques ou d'espèces en échange d'une promesse de remboursement dans un délai généralement convenu.

¹⁶ PETIT-DUTAILLIS, Le risque de crédit bancaire, Edition scientifique Riber, Paris, 1967, p.18.

¹⁷ BERNARD V. et COLLI J.C., Les crédits bancaires aux entreprises, Revue bancaire, P.43.

¹⁸ L'article 68 de l'ordonnance n° 03-11 du 26 août 2003 relative à la monnaie et au crédit.

Chapitre I : notion générale sur les crédits, banques et PME

1.5. Les caractéristiques du crédit

La confiance, la durée, le risque et la rémunération sont des éléments qui caractérisent le crédit

1.5.1. La confiance

Il s'agit d'institutions qui permettent au créancier de faire confiance au débiteur car elles lui assurent qu'il sera payé à l'échéance. Cette confiance repose sur une compréhension des besoins. Les exigences légales et économiquement raisonnables sont le facteur principal pour garantir que les opérations sont effectuées correctement.

1.5.2. La durée

S'il n'y a pas de durée précise, il n'y a pas de crédit. On dit des crédits à court terme d'une durée inférieure à un an, des crédits à moyen terme d'une durée de 1 à 7 ans et des crédits à long terme d'une durée supérieure à 7 ans.

1.5.3. Le risque

La confiance n'a de sens que lorsqu'il y a des risques potentiels. Les risques encourus par les banquiers sont les suivants: Le risque de liquidité ; le risque de taux d'intérêt ; le risque de change ; le risque de non-remboursement et le risque de taux d'intérêt.

1.5.4. La rémunération et les conditions financières du crédit

Il s'agit de tarifs prélevés par les banques sur leurs clients pour fixer les taux d'intérêt et les commissions que les banques prélèvent lorsque le crédit est accordé après que les conditions de concurrence interbancaire sont établies. Ou taux d'intérêt de départ.

1.6. Classification des crédits bancaires

JOHN STUART classe les différents types de crédit en fonction de certains critères qui sont : La durée, l'objet et la forme.

1.6.1. Les types selon la durée

Cela dépendra du type de transaction à crédit. Selon cette norme, il existe trois types de crédit:

1). Les crédits à long terme

La durée de ces emprunts bancaires est généralement de sept ans, dix ans, douze ans, quinze ans voire plus de vingt ans. Ils concernent principalement le financement de bâtiments, d'installations lourdes et de gros équipements à longue durée de vie, comme un entrepôt, une unité de raffinage, un four sidérurgique, un locotracteur ou un navire. Les banques interviennent habituellement à concurrence de 50 à 60 % du prix hors taxes des biens financés. Vous devez donc avoir la possibilité de financer les 40 ou 50 % restants.¹⁹

2). Les crédits à moyen terme

Les prêts à moyen terme financent souvent les investissements (machines et outillages) dont la durée d'amortissement varie entre deux et sept ans ainsi que les acquisitions de fonds de commerce. Le financement ne dépasse généralement pas 70 % du prix hors taxes des biens financés.²⁰

3). Les crédits à court terme

Le crédit court terme désigne l'ensemble des techniques professionnelles de financement liées aux opérations en cours de cycle économique. En revanche, il désigne les modes de financement à très court terme, allant de quelques jours à quelques mois. Afin de clarifier cette définition, il est nécessaire de vérifier les affiliés de crédit. La nature de l'entreprise. Ainsi, selon la durée du cycle de production ou de vente, les crédits à court terme peuvent être relativement longs, atteignant une durée d'environ un an. Nous désignons ces

¹⁹ SANDRINE RENIER, « Financer votre création d'entreprise », Quatrième édition, septembre 2010, p 108.

²⁰ SANDRINE RENIER, « Financer votre création d'entreprise », Quatrième édition, septembre 2010, p 109.

Chapitre I : notion générale sur les crédits, banques et PME

crédits comme crédits à long terme et à court terme et les distinguons. Une courte période de fonctionnement de trois à six mois de couverture.²¹

1.6.2. Les types de crédits selon leur objet

Chaque banquier doit comprendre l'utilisation du crédit demandé par le client. C'est pourquoi il demande à l'emprunteur de préciser son projet afin que le banquier le banquier puisse savoir qu'il vaut la peine de les financer.

Pour l'entreprise, on distingue généralement les crédits d'exploitations et les crédits d'investissement.

1). Les crédits d'exploitation

Ces crédits sont destinés :

Faciliter les approvisionnements, c'est-à-dire les biens et les services nécessaires à la fabrication ;

Permettre la transformation des matières et fournitures en produits finis ;

Faciliter la commercialisation des biens produits ou achetés en finançant les frais de livraison, d'après-vente, de publicité, etc.

Nous relevons que ces crédits ont une durée courte, car le cycle d'exploitation d'une entreprise est généralement inférieur à une année.

2). Les crédits d'investissement

Ils sont destinés à l'acquisition soit des investissements corporels (machines, matériels et outillages, etc.) soit des investissements incorporels (financement de frais d'établissements, le financement des dépenses de recherche et de développement, l'achat ou la mise en place du fonds de commerce, etc.).

Selon Desmicht, le crédit investissement ou encore appelé prêt libre aux entreprises fait partie des crédits qui sont destinés aux entreprises. Ce sont des prêts à moyen et long termes

²¹ TOE Bangnié Alex, « gestion des risques bancaires liés aux crédits accordés aux entreprises» mémoire fin d'étude 2013.

Chapitre I : notion générale sur les crédits, banques et PME

et leurs caractéristiques financières sont variées aussi bien en taux qu'en échéancier de remboursement.²²

1.6.3. Types de crédit selon la forme

Cette typologie définie suivant le degré de liberté dans l'utilisation des crédits, on distingue :

1). Les crédits liés au projet

Dont les bénéficiaires n'ont pas le plein droit d'utiliser le crédit à leur gré. Le prêteur leur donne après qu'ils aient présenté le projet à financer et les bailleurs de fond, analysent la viabilité et la fiabilité du projet pour accorder le financement. Son niveau dépend principalement du volume d'investissement ainsi que du schéma de financement intérieur et celui attendu de l'extérieur.

2). Les crédits non liés aux projets

Dont l'utilisation par le bénéficiaire est libre. Il ne doit pas présenter des projets aux bailleurs, c'est le genre le plus rare dans les pays pauvres.²³

²² BAKOUR Nesrine, « Financement des PME en Algérie », mémoire de master en sciences économiques, université Bejaia, 2017.

²³ K. BOULAKRIA Z. BOURAS, « financement bancaire des entreprises », mémoire de fin d'études promotion 2010.

Chapitre I : notion générale sur les crédits, banques et PME

Section 02 : rappel sur les PME

La PME est l'un des moteurs du changement et du progrès grâce à sa mobilité, sa souplesse et sa flexibilité. Malgré sa petite taille et sa fragilité. Elle s'adapte à toutes la situation même au troc au cas où la monnaie perdant de sa valeur. Elle est considérée comme la force économique des multinationales.

2.1. Définition de la PME

Ils existent plusieurs définitions des PME élaborées selon différents contextes, et nous prendrons la définition de Jacques LOBSTEIN²⁴ qui dit que : « certaines entreprises, sont gérées par un seul homme. C'est lui qui assume la totalité des responsabilités de gestion ; il n'est entouré que d'exécutants. Cette considération n'est pas amoindrie par le fait qu'il a sous ses ordres quelques individus qui ont des responsabilités de commandement... on pourrait appeler ces entreprises, des entreprises « patronales ». Il est indéniable que, tant au point de vue chiffre d'affaire qu'au point de vue effectif, elles connaissent une limite supérieure qu'il resterait à définir par enquête »

2.2. La problématique de définition de la PME

Les caractéristiques des PME reflètent les aspects économiques, sociaux et culturels d'un pays. Il n'est donc pas surprenant d'observer que la définition des PME et les pratiques observées évoluent au cours du temps et de la zone géographique considérée. Par exemple, certains pays ne font pas de distinction entre les définitions juridiques et statistiques ; Dans ce cas, la définition peut être basée sur des seuils de revenu le travail, ou l'intersection de deux critères (travail et nombre d'employés).

D'un autre côté, la plupart des pays de l'UE (en dessous de l'UE) conservent la distinction entre les définitions juridiques et statistiques. Bien que la principale norme de définition à des fins statistiques soit toujours le nombre de salariés, la définition légale basée sur la recommandation de l'UE prend en compte la main-d'œuvre, le chiffre d'affaires annuel, le bilan total et le degré d'autonomie, comme indiqué tableau:

²⁴ LOBSTEIN Jacques ; « organiser, commander, structurer : les trois impératifs du gouvernement de l'entreprise », Ed d'organisation, France, 1963

Chapitre I : notion générale sur les crédits, banques et PME

Tableau 1 : Définition juridique de la PME selon l'Union européenne

Entreprises	Effectif (nombre de salariés)	Chiffre d'affaires annuel (en euros)	Total de bilan annuel (en euros)	Autonomie
Micro-entreprise	De 1 à 9	< 2 millions	< 2 millions	25 % ou plus du capital ou des droits de vote d'une autre entreprise
Petite entreprise	De 10 à 49	< 10 millions	< 10 millions	
Moyenne entreprise	De 50 à 249	< 50 millions	< 43 millions	
Grande entreprise	Plus de 250	> 50 millions	> 43 millions	

Source : 2ème conférence de l'ocde des ministres en charge des (pme), turquie 3-5 juin 2004 page 10.

Définition établie à des fins statistiques : Le principal critère de définition des PME à des fins statistiques est le nombre de salariés.

Cependant, d'autres pays européens conservent encore des définitions juridiques simplifiées basées sur le travail et le chiffre d'affaires, comme la Hongrie et la Moldavie. Certains États membres de l'UE (Pays-Bas et Espagne) n'ont pas de définition juridique et administrative généralement acceptée ; de même, en Nouvelle-Zélande, il n'y a pas de définition administrative générale : certaines administrations utilisent la taxe sur le personnel, tandis que d'autres utilisent la taxe sur les salaires. Les différences entre les références peuvent être encore plus importantes. Par exemple, au Brésil, des normes et des seuils différents sont utilisés à des fins juridiques, fiscales et commerciales internationales.

Le Danemark, la France, la Norvège et la Suisse n'utilisent pas de définitions juridiques. Au Japon, la force de travail fixe et le capital ou l'investissement déterminent la taille de l'entreprise, mais le seuil varie selon le type d'activité. De plus, en Corée du Sud, les petites et moyennes entreprises sont classées selon le nombre d'employés permanents. Les travailleurs, le capital et les ventes. Les pays qui retiennent la définition statistique sont généralement basés sur le travail ou parfois complétés par le chiffre d'affaires. Même si certains pays (comme la France ou la Finlande) utilisent plusieurs définitions en même temps, la définition de l'UE est complétée par une définition basée sur l'échelle. En France, les classifications suivantes sont données :

Chapitre I : notion générale sur les crédits, banques et PME

Tableau 2 : Définition des PME selon la France

Micro-entreprises « 0 à 9 »
Très petites entreprises (TPE) « 10 à 19 », ou encore « 0 à 19 »
Petites entreprises « 20 à 49 », ou encore « 0 à 49 »
Moyennes entreprises « 50 à 249 »
Petites et moyennes entreprises (PME) « 0 à 249 »

Source : La PME objet frontière, Université de Paris 1 Panthéon/Sorbonne, 2006, p4.

Enfin, les seuils d'échelle et les définitions des PME varient également selon le secteur d'activité économique, et parfois une combinaison de normes peut être utilisée. C'est la situation en Australie. La norme du travail est généralement utilisée pour déterminer le type d'entreprise dans tous les secteurs à l'exception de l'agriculture. Dans la classification agricole, la valeur de la production physique et des ventes domine. Le Japon connaît également ce phénomène de juxtaposition de normes, car l'investissement et le capital total sont utilisés en même temps que le travail pour définir les petites et moyennes entreprises, mais le seuil applicable varie selon le secteur et le critère. Ce qui, sur la base des critères « effectif » et « capital/investissement » donne les possibilités de définition suivantes :

Tableau 3 : Définition des PME au Japon

- Fabrication, construction et transport : 300 personnes et 300 millions de yens
- Commerce de gros : 100 personnes et 100 millions de yens
- Industrie de services : 100 personnes et 50 millions de yens
- Commerce de détail : 50 personnes et 50 millions de yens

Source : La PME objet frontière, Université de Paris 1 Panthéon/Sorbonne, 2006, p4.

2.3. Critères d'identification de la PME

On distingue deux critères d'identification des PME : les critères qualitatifs également dénommés (critères théorique, sociologiques ou analytiques) et critères quantitatifs, appelés aussi (descriptifs).

2.3.1. L'approche descriptive

Utilisée principalement de cerner l'aspect dimension de l'entreprise en privilégiant l'un ou l'autre aspect représentatif de la taille. Parmi eux, nous trouvons soit à titre unique soit combinés entre eux le chiffre d'affaire(CA), l'effectif.

1). Le chiffre d'affaire

Est un critère assez courant, utilisé pour caractériser l'importance d'une entreprise. D'après cet indicateur, l'entreprise pourrait être identifiée à partir d'un chiffre, qui est considéré comme un seuil par lequel l'entreprise peut être classée comme petite, moyenne ou grande.²⁵

2). Le nombre d'employés

C'est le critère le plus retenu par la majorité des pays puisqu'il est facile à déterminer, reflète ainsi le rôle joué par l'entreprise afin de réduire le taux de chômage. Ce critère dépend de la nature du contrat voir du secteur d'activité. A coté de ces critères mesurables on trouve autres critères qualitatifs.²⁶

2.3.2. L'approche analytique

Cette approche est appelée de différentes façons ; approche qualitatif, théorique ou encore socio-économique ceux critère qui essaie d'accéder à l'intérieure de la « boîte noire », accorde une importance particulière sur des degrés divers, sur les éléments distinctifs et caractéristiques d'une entreprise de petite et moyenne dimension et use des critères plus au moins différenciés, a notre égard nous retiendrons les points que nous considérons comme étant les plus importants à savoir :

- Le capital humain et son implication dans la gestion de l'entreprise.
- Les manœuvres et les buts de la gestion de l'entreprise.

²⁵ BERNARD BELLETANDTE et NADINE LEVRATTO, «diversité économique et Mode de financement des pme», France, 2017.

²⁶ Melle RIAH, « création des petites entreprises », thèse de Magistère en sciences économiques UMMTO.

Chapitre I : notion générale sur les crédits, banques et PME

1). Le capital humain et son implication dans la gestion de l'entreprise

D'après l'encyclopédie de l'économie, les PME sont définies : « la pme est l'entreprise dans laquelle, le chef d'entreprise assume personnellement les responsabilités financières, technique, sociales et morales de l'entreprise ; quel que soit la forme juridique de celle-ci », donc d'après la définition nous pouvons retenir que la PME est considérée comme étant une unité de production ou de distribution, de direction ou de gestion (sous la totale responsabilité d'un dirigeant) qui est lié directement à la vie de cette dernière dont il est souvent propriétaire.²⁷

À partir de ces définitions, on s'aperçoit que l'aspect humain est très important, étant donné que le dirigeant a un rôle très précis et déterminant dans une PME.

2). Les manœuvres et les buts de la gestion de l'entreprise

Comme nous avons pu le constater la PME peut être définie de plusieurs manières donc elle peut être considérée comme toute firme dont la technique n'est pas cartésienne et peu théorisée, et qui a pour objectif la rentabilité qui n'est pas dépendante de sa gestion, qui interprète le ralentissement de la croissance de la PME et qui a comme conséquence le recours aux sources de financement externe, Nous pourrions citer l'existence d'autres critères ou caractéristiques qui peuvent être déduits à savoir :

- L'absence des PME de la position de force sur le marché ;
- Pour la PME l'obtention des crédits, et le recours au marché financier reste très difficile ;
- Dépendance aux sources d'approvisionnements du voisinage, ainsi qu'à la collectivité locale à laquelle appartiennent les propriétaires et les directeurs.²⁸

Donc en conclusion, nous pourrions dire que les deux approches : (quantitative et qualitative) ne nous permettent pas pour autant, de délimiter une définition propre à la PME et de dégager ses caractéristiques.

²⁷ BERNARD BELLETANDTE et NADINE LEVRATTO, «diversité économique et Mode de financement des pme», France, 2017.

²⁸ BERNARD BELLETANDTE et NADINE LEVRATTO, «diversité économique et Mode de financement des pme», France, 2017

Chapitre I : notion générale sur les crédits, banques et PME

2.4. Caractéristiques des PME

Les caractéristiques spécifiques de la PME font objet de plusieurs caractéristiques. Les plus importantes, et souvent rencontrées, se résument dans les points suivants :

- Concentration de la décision dans la petite entreprise ; c'est-à-dire une personnalisation de la gestion ; les décisions sont prises généralement par une seule personne qui est responsable du contrôle et du développement de l'entreprise ;
- C'est le patron : « la petite entreprise est justement celle dans laquelle la direction, sinon le dirigeant assume la responsabilité technique et financière ; c'est-à-dire contrôle le développement de celle-ci. »²⁹ ;
- Les PME sont caractérisées par des niveaux hiérarchiques très courts, car la prise de décision passe généralement par un individu ou une équipe selon le statut de l'entreprise ;
- La décision de réaliser un projet ou d'utiliser des ressources se réalise rapidement par le patron parce que c'est la seule personne qui a cette autorité de la manière suivante : intuition, décision, action ;
- Une capacité de financement réduite ; généralement, le financement est de type familial et de voisins ;
- La concentration dans le marché local ; peu de PME exportent sur des marchés étrangers.

2.5. Les classifications de la PME

2.5.1. Classification selon le domaine de leur activité

1). Secteur primaire

Ce secteur regroupe toutes les entreprises dont les activités principales sont liées à la nature, (Agriculteur, pêche,...) : à savoir celles qui travaillent dans le domaine de l'extraction ou l'exploitation forestières.

²⁹ Pierre-André JULIEN, Michel Marchesnay, La petite entreprise, Vuibert, Paris, 1987, page 57.

Chapitre I : notion générale sur les crédits, banques et PME

2). Secteur secondaire

(Industrie, bâtiment et travaux publics) : qui comprend tout Les entreprises engagées dans la conversion de matières premières en produits finis et y compris toutes les industries dont l'activité principale est la production de biens économie.

3). Secteur tertiaire (services)

Qui rassemble toutes les entreprises prestataires des services. Sa composition est très hétérogène car il regroupe tout ce qui n'appartient pas aux deux autres secteurs, à savoir : les activités de distribution, de transport, de crédit, hôtellerie,

2.5.2. Classification par branche d'activité

La branche est un ensemble d'entreprises ou d'éléments d'entreprises produisant le même type de bien. Ce classement est très important il permet d'observer les mêmes problèmes pour les entreprises appartenant à la même branche étant donné qu'ont utilisent les mêmes technologies, les matières premières et par conséquent sont confrontées à un même marché principal.

2.5.3. Classification de la PME en fonction de statut juridique

1). Les PME du secteur privée

Le secteur privé regroupe les entreprises dont les capitaux nécessaires sont apportés par des personnes relève d'une famille, d'une personne ou d'une association de personnes, cette diversité permet la distinction suivante :

a). Entreprise Individuelle (EI)

En « nom personnel » très simple car il n'y a pas de séparation entre le patrimoine de l'entreprise et de l'entrepreneur, cela présente toutefois des risques important en cas d'échec.

Chapitre I : notion générale sur les crédits, banques et PME

b). La Société en Nom Collectif (SNC)

Elle est composée d'un groupe d'associés ; tous responsables indéfiniment du passif social, c'est-à-dire qu'ils sont tenus de régler les dettes de la société à ses créanciers sur leur propre patrimoine, indépendamment du montant de leurs apports.

c). La Société A Responsabilité Limitée (SARL)

Est un type mixte entre la société de personnes et société de capitaux. Le capital est divisé en parts sociales non négociables, leur responsabilité est limitée à leur apport, cette dernière comporte au minimum deux et au maximum cinquante associés.

d). Entreprise Unipersonnelle à Responsabilité Limitée(EURL)

Est une variante de la SARL avec une seule personne physique ou morale, elle permet une distinction entre les patrimoines de l'entreprise et du propriétaire. la responsabilité est limitée à l'apport des capitaux.

e). La Société par Actions (SPA)

À un fonctionnement assez complexe, c'est une forme juridique particulière avec une séparation très nette des responsabilités entre le(s) commandité(s) qui assure(nt) la gestion, prend (nant) les risques et les commanditaires qui apportent les capitaux sans participer à la gestion.

2). Les entreprises de secteur public

Elles se présentent comme suit :

a). 1. Les entreprises publiques

Ce sont des entreprises qui appartiennent en totalité à l'Etat, cette dernière détient l'intégralité du capital, le pouvoir de gestion et de décision.

Chapitre I : notion générale sur les crédits, banques et PME

b). 2. Les entreprises semi-publiques

Ce sont des entreprises contrôlées par les pouvoirs publics : choix d'investissements, niveau des prix, politique de l'emploi...etc., mais où des personnes privées participent en financement et /ou à la gestion.

2.6. La PME dans le contexte algérien

2.6.1. Définition

La définition de l'Algérie est la définition proposée par la loi n°01-18 du 12 décembre 2001 conformément à la loi d'orientation favorisant le développement des PME. Ainsi, selon l'article 4 : « Quel que soit leur statut juridique, les PME sont définies comme des entreprises productrices de biens et/ou de services : employant de 1 à 250 salariés et leur chiffre d'affaires annuel n'excède pas 2 milliards de dinars ou chiffre d'affaires annuel n'excède pas le total bilan et ne dépasse pas 500 millions de dinars, conformément aux normes indépendantes».³⁰

La loi définit trois types de petites et moyennes entreprises : les petites entreprises de 0 à 09 personnes et un chiffre d'affaires annuel inférieur à 20 millions de dinars algériens, ou dont le bilan total n'excède pas 10 millions de dinars ; les petites entreprises, employant 10 à 49 salariés avec un chiffre d'affaires annuel n'excédant pas 200 millions de dinars une entreprise de taille moyenne de 50 salariés ou plus avec un chiffre d'affaires de 200 millions d'Algériens ou un bilan n'excédant pas 100 millions de dinars A entreprise de taille moyenne comptant 50 à 250 salariés et un chiffre d'affaires compris entre 200 millions et 2 milliards de dinars algériens, soit un total de bilan compris entre 10 et 500 millions de dinars algériens.

On en déduit alors que la définition algérienne des PME repose sur un ensemble de critères, à savoir : la force de travail, le chiffre d'affaires, le bilan annuel et l'indépendance financière.

³⁰ Loi n° 01_18 du 12 décembre 2001, « portant la loi d'orientation sur la promotion de la PME », Journal officiel de la république Algérienne n°77, 15 décembre 2001.

Chapitre I : notion générale sur les crédits, banques et PME

2.6.2. Le nombre de PME en Algérie

1). La population des PME

a). Situation à la fin de l'Année2019

A la fin de l'année 2019, la population globale des PME s'élève à 1 193 339 entités dont plus de 56% sont constituées de personnes morales, parmi lesquelles on recense 243 Entreprises Publiques Economiques (EPE). Le reste est composé de personnes physiques (43.73%), dont près de 21% des professions libérales et 23% sont des activités artisanales.

Tableau 4 : Population globale des PME à fin 2019

	Types de PME	Nombre de PME	Part (%)
1	PME privées		
.	Personnes morales	671 267	56,25
	Personnes physiques dont	52 1 829	43,73
	dont Professions libéraux	247 275	20,72
	dont Activités artisanales	274 554	23,01
2	PME publiques		
	Personnes morales	243	0,02
	Total	1 193 339	100,00

Source : Bulletin d'information statistique N°36 de ministère de l'Industrie et des Mines, avril 2020

2). Distribution des PME Algériennes en2019

a). Par taille

A la fin de l'année 2019, la population globale de la PME est composée de 97% de Très Petite Entreprise TPE (effectif de moins de 10 salariés) qui demeure fortement dominante dans le tissu économique, suivie par la Petite Entreprise PE avec 2,6% et la Moyenne Entreprise ME avec 0,4%.

Chapitre I : notion générale sur les crédits, banques et PME

Tableau 5 : Typologie des PME

Type des PME	Nombre de PME	%
TPE(effectif de moins de 10 salariés)	1 157 539	97
PE (effectif entre 10 et 49 salariés)	31 027	2,6
ME(effectif entre 50 et 249 salariés)	4 773	0,4
Total	1 193 339	100

Source : Bulletin d'information statistique N°36 de ministère de l'Industrie et des Mines, avril 2020

b). Par nature juridique

► Personnes Morales

Les PME (personnes morales) tous statuts confondus sont présentes en force dans le secteur des **services** qui en concentrent près de la moitié, suivi par le secteur du **BTPH**.

Tableau 6 : Répartition des PME (personnes morales) par secteur d'activité

Secteurs d'Activité	PME privées	PME publiques	Total	Part en (%)
Agriculture	7 387	94	7 481	1,11
Hydrocarbures, Energie, Mines et services liés	3064	2	3066	0,46
BTPH	190 155	15	190 170	28,32
Industries manufacturières	103 621	72	103 693	15,44
Services	367 040	60	367 100	54,67
Total Général	671 267	243	671 510	100,00

Source : Bulletin d'information statistique N°36 de ministère de l'Industrie et des Mines, avril 2020

► Personnes physiques

A la fin de l'année 2019, le nombre total des personnes physiques a atteint 52 1829

PME, dont 247 275 sont des professions libérales et 274554 sont des activités artisanales (Voir le tableau N°1).

Chapitre I : notion générale sur les crédits, banques et PME

► Professions libérales

La catégorie des professions libérales, renferme, notamment, les notaires, les avocats, les huissiers de justice, les médecins, les architectes et les agriculteurs.

Les professions libérales, au nombre 247 275, exercent à 68,65% dans l'Agriculture, 10,85% dans le secteur de la justice et 20,51% dans la Santé, tel que repris dans le tableau N°7

Tableau 7 : Professions libérales par secteur d'activité

	Santé	Justice	Exploitations agricoles	Total
Nbre au 31.12.2019	50 710	26 819	169 746	247 275
Part en%	20,51	10,85	68,65	100

Source : Bulletin d'information statistique N°36 de ministère de l'Industrie et des Mines, avril 2020

► Activités Artisanales

Durant l'année 2019, la CASNOS a enregistré 13 902 nouvelles affiliations, ce qui porte le nombre total des artisans au 31/12/2019 à 274554 PME.

c). Par statut juridique et secteur d'activité

► PME publiques

Les PME publiques représentent une part minime dans la population globale des PME. Leur nombre est de **243 PME** durant l'année 2019 contre **261** durant l'année 2018 soit un recul de 6,89%. Baisse due essentiellement à la restructuration de certains portefeuilles du Secteur Public Marchand Industriel (SPMI).

Leurs effectifs passent de en 22 197 en 2018 à 21 085 salariés en 2019.

Chapitre I : notion générale sur les crédits, banques et PME

Tableau 8 : PME publiques par tranche d'effectifs et secteur d'activités

Secteurs d'activités	1 à 9 salariés		10 à 49 salariés		50 à 249 salariés		Nbre global de PME	%	Effectif global	%
	Nbre	Effectifs	Nbre	Effectifs	Nbre	Effectifs				
Industrie	2	11	12	312	58	7203	72	29,63	7526	35,69
Services	1	5	9	272	50	7030	60	24,69	7307	34,65
Agriculture	21	94	57	1432	16	1930	94	38,68	3456	16,39
BTPH	0	0	1	29	14	2435	15	6,17	2464	11,69
Mines et Carrières	0	0	0	0	2	332	2	0,82	332	1,57
Total	24	110	79	2045	140	18930	243	100	21085	100

Source : Bulletin d'information statistique N°36 de ministère de l'Industrie et des Mines, avril 2020

Les PME publiques exercent dans tous les secteurs d'activité de l'économie nationale, principalement dans l'Agriculture (38,68% des PME/EPE), l'Industrie (29,63%) et les Services (24,69%). Les PME publiques industrielles fournissent plus de 35 % des effectifs du SPMI de type PME (Tableau9).

► PME Privé

Le nombre total des PME privées à fin 2019 est de 1 193 096. Les PME privées se concentrent au niveau du secteur des services (le transport en particulier), l'Artisanat et le BTPH (le bâtiment en particulier).

Tableau 9 : Répartition des PME privées par secteur d'activité

	Secteurs d'Activité	Nombre	Part en (%)
I	Agriculture	7387	0,62
II	Hydrocarbures, Energie, Mines et services Liés	3064	0,26
III	BTPH	190155	15,94
IV	Industries manufacturières	103621	8,69
V	Services y compris les professions libérales	614315	51,49
VI	Artisanat	274554	23,01
	Total Général	1 193 096	100,00

Source : Bulletin d'information statistique N°36 de ministère de l'Industrie et des Mines, avril 2020

Chapitre I : notion générale sur les crédits, banques et PME

d). Par région

Selon la répartition spatiale du Schéma National d'Aménagement du Territoire, les PME sont prédominantes dans le Nord et, à un degré moindre, dans les Hauts- Plateaux.

Tableau 10 : Concentration des PME par région

Région	Nbre de PME 2019	Taux de concentration (%)
Nord	830 438	69,59
Hauts-Plateaux	262 340	21,98
Sud	100 561	8,43
Total Général	1 193 339	100

Source : Bulletin d'information statistique N°36 de ministère de l'Industrie et des Mines, avril 2020

La région du Nord regroupe, 830 438 PME, soit près de 70 % des PME du pays, suivie par la région des Hauts-Plateaux avec 262 340 PME soit près de 22 %, et les régions du Sud et du Grand Sud accueillent 100 561 PME représentant 8.43% du total.

2.6.3. Evolution de la population globale des PME

Globalement, l'évolution de la population de la PME entre 2018 et 2019 est de 4,5% tous secteurs juridiques confondus, représentant un accroissement net total de 51 476 PME.

Tableau 11 : Evolution de la population globale des PME (2018/2019)

	Année 2018	Année 2019	L'évolution
Population globale de la PME	1 141 863	1 193 339	4,5%

Source : Bulletin d'information statistique N°36 de ministère de l'Industrie et des Mines, avril 2020

Chapitre I : notion générale sur les crédits, banques et PME

Conclusion

Pour remplir sa mission, les petites et moyennes entreprises ont besoin de ressources financières représentées par la contribution du propriétaire en plus des ressources humaines. Ces ressources ne répondent pas toujours aux besoins de production, c'est pourquoi elles doivent obtenir des délais de paiement ou solliciter l'aide d'institutions financières en raison des crédits qu'elles accordent pour participer au financement des petites et moyennes entreprises.

Par conséquent, en tant que l'une de ces organisations, les banques ne sont pas seulement impliquées dans la satisfaction des divers besoins des petites et moyennes entreprises, mais participent également à la satisfaction des divers besoins des particuliers, car elles couvrent les besoins de financement de l'acquisition de biens immobiliers et de biens immobiliers. Services à la demande. Tels que la gestion matérielle des fonds, l'exécution des diverses affaires confiées, le positionnement des titres tendances et l'investissement plus rentable.

Chapitre II

Chapitre II : le financement des PME

Introduction

L'efficacité d'une PME n'est pas seulement en relation avec son capital humain ou la qualité des services et produits qu'elle offre sur le marché, mais dépend également des moyens de financement accessibles lui permettant de financer ses besoins en investissement et exploitation, d'étendre son activité, de développer de nouveaux produits et investir dans de nouveaux sites de production.³¹

Pour mieux comprendre la problématique de financement des PME, nous allons diviser notre travail en deux sections, la première sera portée sur les besoins et les ressources de financement des PME et la seconde se basera sur les différents risques liés à l'opération de crédit, les moyens de prévention du risque de crédit et Les forces et faiblesses des PME.

Section 01 : le financement des PME

1.1. Les besoins de financements

Si une entreprise n'est pas bien gérée, elle peut faire face à tout moment au risque de faillite, ce qui entraînera la cessation de ses activités et sa liquidation. En cas de faillite, nous attendons à ce que les entreprises soient incapables de rembourser leurs dettes à un moment donné en raison du manque de liquidités. De par ses activités, l'entreprise fait face à deux types de besoins de financement :

1.1.1. Les besoins de financement liés à l'investissement

Le cycle d'investissement est défini comme l'ensemble des « opérations relatives à l'acquisition ou à la création des moyens de production incorporels (brevets, fonds commercial...), corporels (terrain, construction, matériel de transport, etc.), ou financiers (titres de participation, etc.). Il englobe également la partie immobilisée de l'actif de roulement (stock, créances, etc.) »³²

En effet, l'investissement nécessite une source de fonds Grands et stables, ils se caractérisent par une longue durée, Commencez par l'achat initial et terminez par l'élimination ou la mise à niveau Disposition des actifs concernés. La décision d'investissement dépend du montant à investir et Retour attendu. Cependant, les avantages et les coûts sont incertains.

³¹ D. ZEAMARI, M., & M. OUDGOU, Les difficultés de financement des PME marocaines: vision critique sur des dispositifs de financement, 2015.

³² Belkahia & Oudad, 2007, p. 4).

Chapitre II : le financement des PME

Donc il Les projets d'investissement ont des normes de prise de décision financière Couramment utilisé (la valeur actuelle nette, l'indice de profitabilité, le délai de récupération du capital, le taux de rentabilité interne)³³.

1.1.2. Les besoins de financement liés à l'exploitation

Le cycle d'exploitation correspond à « l'ensemble des opérations successives qui vont de l'acquisition des éléments de départ (matières premières, marchandises...) jusqu'à l'encaissement du prix de vente des produits (ou services) vendus »³⁴

La durée du cycle d'exploitation varie d'une entreprise à l'autre dépendamment de son activité. Ainsi « Une entreprise d'import-export ou une entreprise de négoce international ont un cycle très simplifié qui se traduit par les seules étapes d'achat / revente, d'une part, encaissement, d'autre part. Un groupe de distribution assume la totalité du cycle, hormis la fonction de production. Enfin, un groupe industriel suit la totalité du cycle, en le complexifiant parfois par l'ajout de production d'en-cours et de stockages intermédiaires »³⁵

Les besoins de financement dépendent de la durée du cycle d'exploitation (ceci est lié à la durée de l'opération Stock, durée du prêt accordé aux clients, durée du processus de Production), la période de crédit obtenue du fournisseur, et Certains éléments de l'entreprise (tels que les salaires, les dépenses sociales, etc.). Par conséquent, la différence entre les stocks et les besoins liés aux clients, et Les ressources liées aux fournisseurs constituent un besoin en fonds de roulement d'exploitation (BFRE).

Toute entreprise, quelle que soit sa structure financière et Performance, peut rencontrer des difficultés de financement temporaires Son (BFRE). Dans ce cas, il a La possibilité de signer un prêt à court terme.

1.2. Les sources de financement

Le choix du mode de financement le plus adapté est un aspect Décider de la stratégie financière de l'entreprise. Cependant, afin de réussir ce choix, l'entreprise doit savoir à l'avance les différents Sources de financement existantes.

³³ (Barneto & Gregorio, 2009).

³⁴ (Barreau, Delahaye, & Delahaye, 2005, p. 401).

³⁵ (Cabane, 2014, p. 94)

Chapitre II : le financement des PME

En effet, il peut y avoir plusieurs sources de financement : Financement en fonds propres, financement par emprunt, Financement en quasi-fonds propres, financement par augmentation du capital, et d'autres sources de financement.

1.2.1. Le financement interne

1). L'autofinancement

L'autofinancement est : « le surplus monétaire dégagé par l'activité pendant un exercice et mis à la disposition de l'entreprise pour financer sa croissance. »³⁶.

- L'autofinancement est souvent analysé en autofinancement de maintien et autofinancement de croissance :
- L'autofinancement de maintien est essentiellement constitué des dotations aux amortissements et aux provisions ;
- L'autofinancement de croissance est essentiellement constitué des bénéfices mis en réserve.

L'autofinancement permet donc de constituer des réserves en vue de remplacer les immobilisations déjà présentes, mais aussi de financer l'expansion.

Pour les petites et moyennes entreprises, ce mode de financement peut parfois être le seul moyen de financement à long terme, c'est le cas surtout des petites entreprises dont la surface financière est trop faible pour pouvoir accéder aux crédits bancaires à long terme ou au marché financier. Cet état de fait rend le développement des PME dépendant de la mise en réserve des bénéfices surtout si les actionnaires ne peuvent répondre favorablement à l'augmentation du capital.

Pour les grandes entreprises, l'autofinancement est utilisé comme moyen de prévention contre le risque économique et financier. Car, même si ces entreprises ont accès à tous les moyens financiers possibles, n'empêche que la rétention des bénéfices garantit la sécurité de l'entreprise et son indépendance.

Divers avantages et inconvénients sont associés à l'utilisation de ce mode de financement. Pour ce qui des avantages, ils sont différents selon que l'on se place du point de vue des :

³⁶ A.M.KEISER, Gestion financière, édition ESKA, 1996, P383.

Chapitre II : le financement des PME

Actionnaires : pour eux, l'autofinancement se traduit par l'augmentation de la valeur de leurs actions, et donc par des plus values qui sont généralement imposées moins lourdement que les dividendes dans la quasi- totalité des systèmes fiscaux du monde. Les actionnaires préféreraient donc, apriori, percevoir leur revenu sous forme de plus values, ils seraient alors favorables à l'autofinancement.

Dirigeants : l'autofinancement leur donnent un degré de liberté supplémentaire, car ils les dispensent de recourir systématiquement aux actionnaires ou au marché financier.

Créanciers : l'autofinancement favorise le remboursement de leur créance et accroît la valeur de celle – ci.

Pour ce qui est des inconvénients, ils sont surtout associés à l'utilisation excessive de ce moyen de financement. En effet, il est assez dangereux qu'une entreprise suive une politique d'autofinancement à outrance, et donc d'être coupée des marchés financiers.

Autre inconvénient, l'autofinancement est accusé de réduire la mobilité du capital et peut encourager l'entreprise à investir dans des secteurs peu rentables. L'entreprise se crée à partir de l'autofinancement un marché interne de capitaux indépendant des marchés financiers, sur lequel (marché interne) les taux de rentabilité peuvent être faibles et les ressources mal allouées.

2). Les cessions d'actif

Les entreprises obtiennent également des ressources internes à travers les cessions d'actifs. En réalité, c'est une source de financement occasionnelle qui se produit lorsque l'entreprise renouvelle ses immobilisations et revend par la même occasion ses immobilisations anciennes devenues obsolètes.

Normalement, la cession d'actif est incorporée dans le calcul de la capacité d'autofinancement (CAF) lorsque la méthode de calcul utilisée est la méthode additive, par contre si le calcul est fait par la méthode soustractive, on en tient pas compte, raison pour laquelle, nous avons estimé favorable de la distinguer de l'autofinancement.

1.2.2. Financement externe

1). L'augmentation de capital

Ne sont considérés comme de véritables apports que les augmentations en numéraire et en nature, du fait qu'elles permettent à l'entreprise de se procurer des ressources nouvelles pour son développement futur. Tandis que les augmentations par incorporation de réserves et par conversion de dettes sont assimilées à des augmentations de fonds propres.

Toute modification du capital entraîne par la suite une modification dans la structure du pouvoir, ce qui peut poser des problèmes de contrôle. Raison pour laquelle, le marché financier a créé de nouveaux produits de financement plus sophistiqués, plus diversifiés et plus souples.

a). Typologie d'opération sur le capital

► **Augmentation de capital par apport en numéraire**

Il s'agit d'une opération qui procure à l'entreprise des liquidités nouvelles. Elle se traduit d'une part par l'amélioration de la situation de trésorerie et la structure financière et d'autres parts par l'augmentation du fonds de roulement. En outre, elle renforce l'importance des capitaux propres par rapport aux capitaux empruntés, ce qui augmente par la suite la capacité d'endettement à terme de l'entreprise.

Toutefois, l'augmentation de capital par apport en numéraire présente un certain nombre d'inconvénients ; à savoir :

- La dilution des résultats par action ;
- La dilution du pouvoir des anciens actionnaires notamment si ces derniers ne peuvent pas souscrire à l'émission et un coût d'émission qui peut s'avérer élevé.

► **Augmentation de capital par apport en nature**

Il s'agit d'une opération indirecte de financement par apport d'éléments d'actif en nature. Elle a les mêmes effets que l'augmentation de capital par apport en numéraire. Cependant, son impact sur l'équilibre financier du bilan de l'entreprise diffère selon qu'il s'agit d'apport en actifs immobilisés ou d'un apport en actifs d'exploitation.

Dans le cas d'apport en actifs immobilisés, le fonds de roulement ne variera pas puisque l'augmentation des capitaux propres sera compensée par l'augmentation de l'actif immobilisé.

Chapitre II : le financement des PME

Sinon, le fonds de roulement augmentera en contrepartie d'une augmentation identique du besoin en fonds de roulement. Dans les deux cas, la situation de la trésorerie sera ainsi inchangée.

► **Augmentation de capital par incorporation de réserves**

Cette opération correspond à une augmentation du capital social en contrepartie de la diminution des réserves et la distribution d'actions gratuites en maintenant la valeur des coupons. Elle n'affecte donc ni la structure financière de l'entreprise, ni son équilibre financier.

Le but de l'augmentation de capital par incorporation des réserves est d'une part la consolidation du capital social, vu son caractère stable aux yeux des créanciers de l'entreprise, et d'autre part le suivi d'une politique de rémunération des actionnaires dans la mesure où le pourcentage de dividende perçu avant l'opération reste le même.

► **Augmentation de capital par conversion de dettes**

Cette opération correspond à une augmentation du capital après suppression d'une dette dont l'échéance était certaine. L'entreprise se trouvant dans des difficultés financières, transforme ses créanciers en des associés ayant une part dans le capital.

Il ne s'agit pas d'une opération de financement direct, puisqu'elle ne se traduit pas par un apport de capital en numéraire ou en nature. Cependant, l'équilibre financier est amélioré, d'autant plus s'il s'agit d'une conversion de dette à court terme : le fonds de roulement et la trésorerie augmentent du même montant de la dette.

2). Les quasi- fonds propres

Ce sont des sources de financement dites hybrides. Elles présentent, à la fois, les caractéristiques des fonds propres et des dettes. On en trouve les titres participatifs, les prêts participatifs et les titres subordonnés.

a). Les titres participatifs

Ce sont des titres de créances, mais qui ne sont remboursables qu'en cas de liquidation de la société ou après expiration d'une durée assez longue. En cas de liquidation, elles ne sont remboursables qu'après toutes les autres dettes.

Chapitre II : le financement des PME

Leur caractère résulte du fait que leur rémunération comporte une partie fixe (comme les dettes) et une partie variable (comme les fonds propres) indexée sur le résultat.

b). Les prêts participatifs

Ce sont des créances de dernier rang accordées par les établissements de crédit aux PME qui souhaitent améliorer leur structure de financement et augmenter leur capacité d'endettement. Ils peuvent être assortis d'une clause de participation aux résultats.

c). Les titres subordonnés

Ce sont des obligations dont le remboursement n'est pas envisagé, ne peut être effectué qu'après désintéressement de tous les autres créanciers (à l'exception des détenteurs des titres et prêts participatifs)

1.3. Le financement bancaire

Deux modes de financements s'offrent aux entreprises : les crédits d'exploitation (trésorerie) et les crédits d'investissement.

1.3.1. Les crédits d'exploitation

1). Les crédits par caisse

Les crédits par caisse sont des autorisations données par la banque à sa clientèle entreprise d'avoir des comptes courants débiteurs. On distingue la facilité de caisse, le découvert, le crédit de campagne, le crédit spot.

a). La facilité de caisse

La facilité de caisse est une mesure autorisée par la banque à leurs clients leur permettront de détenir ponctuellement des comptes bancaires débiteurs pour une brève durée, généralement accordée en fin de mois pour les quelques jours qui séparent les échéances de paiement et les échéances d'encaissement. Le montant maximum est déterminé en fonction du chiffre d'affaire, de la durée du cycle d'exploitation et du volume des autres crédits à court terme.

b). Le découvert

Le découvert est un concours qui peut être temporaire ou permanent de la banque, le concours permanent est accordé aux entreprises présentant une solide surface financière.

« Le découvert autorise l'entreprise à présenter un compte débiteur, mais pour une durée plus longue et plus continue que la facilité de caisse. »³⁷

c). Le crédit de campagne

Ce crédit sert à financer les besoins des entreprises ayant des activités saisonnières. Le besoin de financement vient du fait que l'entreprise produit des biens Caractéristiques saisonnières de manière continue, ce qui donne une accumulation des stocks assez importants.

d). Le crédit spot

Il s'agit de prêts au jour le jour accordés aux grandes entreprises à des taux d'intérêt Le taux d'intérêt préférentiel est le taux intermédiaire entre le taux d'intérêt du marché monétaire et le taux d'intérêt du découvert, en Trouve que La banque investit son excédent dans ces grandes entreprises bien connues De bons clients au lieu de les mettre sur le marché interbancaire.

2). Crédit par caisse spécifiques

a). L'affacturage

L'affacturage est à la fois un mode de recouvrement des créances et une technique de financement à court terme au-dessus de la dette. Il permet de sortir des créances du bilan en transférant le risque de leur non-recouvrement à un tiers. L'affacturage est une technique de gestion financière par laquelle un établissement de crédit spécialisé (factor ou affactureur) se charge du recouvrement des créances clients d'un commerçant.

b). Le Dailly

Depuis 1981, il existe une technique de mobilisation quotidienne, qui est une convention, selon laquelle Le créancier (cédant) transfère ses créances sur l'un des débiteurs

37 J.P.LATREYTE, Finance d'entreprise, édition economica, paris 1999, P357.

Chapitre II : le financement des PME

(cédés) à la banque (cessionnaire). Il y a donc transfert de créances commerciales, les créances peuvent être alors regroupées pour être mobilisées ensemble, mais une fiche récapitulative doit être remise, appelée bordereau Dailly. La remise de documents permet le transfert ou le nantissement de créances au profit de la banque qui accorde le crédit sous forme d'avance ou de découvert autorisé pour le montant des créances cédées.

c). L'escompte

L'escompte est un crédit à court terme par lequel une banque met à la disposition d'une entreprise porteuse d'un effet de commerce non échu le montant dudit effet, diminué des commissions et intérêts. Dans le cas d'un impayé à l'échéance, la banque est en mesure de se retourner contre l'entreprise clientèle qui conserve le risque de défaillance de l'acheteur.

d). Les avances

► L'avance sur marchandise

« L'avance sur marchandises consiste à financer un stock et à appréhender, en contrepartie de ce financement, des marchandises qui sont remises en gage au créancier »³⁸.

L'avance sur marchandise est une forme de crédit classique pour des entreprises qui nourrissent des stocks important de matières premières ou autres, et qui souffrent d'un manque de trésorerie pour, les revaloriser, ou relancer le cycle de production interrompu ou ralenti en raison d'une insuffisance de moyen financier.

► Escompte du Warrant

C'est une variété d'avance sur marchandises. Dans ce cas, la marchandise est entreposée dans un magasin général.

Les magasins généraux sont des établissements agréés par l'Etat dont les entrepôts permettent de recevoir en dépôt et de conserver les biens que leur confient les industriels ou les commerçants.

En contrepartie des marchandises déposées, les magasins généraux émettent des titres extraits d'un registre à souche appelés "récépissés-warrants" comportant deux parties dissociables :

³⁸ BENHALIMA A. Pratique des techniques bancaires - Référence à l'Algérie, Editions Dahleb, Alger, 1997

Chapitre II : le financement des PME

- Le récépissé : Ce papier constate le droit de propriété sur la marchandise au profit du porteur ; c'est le titre de propriété ;
- Le warrant : Ce titre constate au profit du porteur le droit de gage sur les marchandises entreposées ; c'est le titre de gage.

► **Avance sur facture**

Les avances sur factures permettent aux entreprises de mobiliser leurs créances détenues sur les administrations publiques ou les collectivités locales.

En effet, les administrations payent leurs achats par virements ordonnés sur leurs comptes au trésor. Ce mode de paiement est, en général, long en raison des procédures lourdes régissant la comptabilité publique.

La facture, remise par l'entreprise à la banque pour obtenir l'avance, doit être visée par l'administration attestant le service fait ou la réception effective de la commande et doit mentionner l'engagement ferme de l'administration de payer irrévocablement ladite facture au compte de l'entreprise ouvert sur les livres de la banque qui consent l'avance. La valeur de cette avance peut aller jusqu'à 70% du montant de la facture.

► **Avances Sur Titres**

L'avance sur titres est un crédit par caisse qui permet au détenteur de titres de placement (bons de caisse) ou de titres de négociation (action, obligation,...) d'obtenir auprès de sa banque une avance pour une durée inférieure à celle leur restant à courir et dans la limite des 90 % du montant des titres nantis. La réalisation de l'avance se fait par notification d'une autorisation de découvert et le client ne paie alors les intérêts que sur les sommes effectivement utilisés.

Par ailleurs, le client peut solliciter de son banquier un prêt sur titres, qui consiste à créditer son compte à un certain pourcentage de la valeur des titres remis en gage, et le client paie alors des intérêts sur la totalité de la somme avancée, même si celle-ci est utilisée partiellement.

3). Le crédit par signature

Consiste à ce que la banque «prête » sa signature à une entreprise sans avoir de charge de trésorerie. C'est un engagement pris par la banque de mettre des fonds à disposition de l'entreprise ou d'intervenir sur le plan financier en cas de défaillance de l'entreprise On recense, les avals, les acceptations ou les crédits documentaires.

Chapitre II : le financement des PME

a). L'aval

Au terme de l'article 409 du code de commerce, l'aval est défini comme étant :

« Un engagement fourni par un tiers qui se porte garant de payer tout ou partie du montant d'une créance, généralement, un effet de commerce. L'aval peut être donné sur un titre ou sur un acte séparé. »

L'aval résulte d'une signature apposée au recto d'une lettre de change ou d'un billet à ordre, il s'analyse en un cautionnement solidaire soumis, de surcroît aux règles cambiaires. Ainsi, l'avaliseur ne peut-il pas apposer l'absence de provision au porteur de bonne foi.

b). Le crédit par acceptation

L'acceptation de banque, veut tout simplement dire que la banque accepte à titre de débiteur principal, une lettre de change. Elle perçoit pour ce faire une commission, variable avec le crédit accordé et le risque, et compte sur la provision que lui fournira le tireur pour payer à l'échéance. Ici encore elle n'engage que sa signature et c'est bien un crédit puisque le tireur pourra très facilement escompter une traite acceptée par une banque.

Cette acceptation ne présente au regard d'une acceptation ordinaire d'effets de commerce aucune originalité, mais c'est son contexte économique qui en fait une opération propre.

c). Le crédit documentaire

Il a pour vocation à répondre à deux contraintes essentielles du commerce international. L'exportateur veut bien vendre ses marchandises mais a peur de ne pas être payé, et l'importateur veut bien payer mais a peur de ne pas être livré.

Les banquiers respectifs de l'importateur et de l'exportateur vont assurer la bonne fin de l'opération de la manière suivante :

Le banquier de l'importateur s'engage à payer l'exportateur contre la remise d'un certain nombre de documents prouvant que la marchandise est conforme et a bien été expédiée. Ce banquier prend un risque classique de crédit de trésorerie et doit analyser la situation financière de son client ;

Chapitre II : le financement des PME

Le banquier de l'exportateur peut confirmer l'opération, s'engageant à payer l'exportateur en cas de défaillance de la banque de l'importateur, assumant seule le risque politique.

L'ensemble de l'opération repose sur la production, la transmission et la vérification des documents. Les litiges proviennent du fait que les documents ne sont pas toujours en conformité avec les instructions de l'importateur, ou que les instructions données à la banque ne sont pas toujours suffisamment précises.³⁹

1.3.2. Le crédit d'investissement

1). Les crédits à moyen terme

D'une durée de 2 à 7 ans, par une banque. Il doit exister une liaison entre la durée du financement et la durée de vie du bien financé. Il faut éviter, dans tous les cas, que la durée du financement soit plus longue que la durée d'utilisation du bien que le crédit à moyen terme finance. Celui-ci s'applique donc à des investissements de durée moyenne tels que véhicules et machines et, de façon plus générale, à la plupart des biens d'équipement et moyens de production de l'entreprise.

La durée du prêt doit cependant tenir compte des possibilités financières de l'entreprise ; celle-ci, en effet, pendant cette période, doit pouvoir non seulement assurer le remboursement du crédit, mais encore dégager un autofinancement suffisant pour reconstituer le bien qui s'use (c'est l'amortissement).

Dans tous les cas, un financement par un crédit à moyen terme ne doit pas couvrir la totalité de l'investissement. Il est logique que l'entreprise qui désire s'équiper fasse un effort d'autofinancement.

L'analyse d'une demande de crédit à moyen terme repose principalement sur l'étude des éléments suivants :

- Forme juridique de l'entreprise et notamment montant et composition du capital,
- Situation économique ;
- Situation financière de l'entreprise avant l'opération, pendant et après l'opération

³⁹ JEAN-MARC BEGUIN/ARNAUD BERNARD, « l'essentiel des techniques bancaires », Edition d'organisation, Paris. 2008, p 262.

Chapitre II : le financement des PME

- Garanties offertes (personnelles ou/et réelles choisies en fonction des biens financés et de la situation de l'emprunteur).

2). Les crédits à long terme

D'une durée de 7 à 20 ans, ils sont distribués par les institutions financières spécialisées.

Pour ce type de financement, les banques ne jouent, la plupart du temps, qu'un rôle de relais avec toutefois, dans certains cas, une participation en risque avec l'établissement prêteur.

Les institutions financières spécialisées assurent le financement de ces crédits sur ressources provenant principalement d'emprunts obligataires.

3). Le crédit-bail (leasing)

a). Définition

Le crédit-bail est une technique de financement d'une immobilisation par laquelle une banque ou une société financière acquiert un bien meuble ou immeuble pour le louer à une entreprise, cette dernière ayant la possibilité de racheter le bien loué pour une valeur résiduelle généralement faible en fin de contrat.

- Ce n'est pas une vente à tempérament car l'utilisateur n'est pas propriétaire du bien financé.
- Ce n'est pas une simple location car le locataire dispose d'une faculté de rachat.
- Ce n'est pas une location-vente car le locataire n'est pas obligé d'acquérir le bien loué après un certain délai.

b). Opérations particulières de crédit-bail

► Le lease-back

C'est une technique de crédit par laquelle l'emprunteur transfère au prêteur la propriété d'un bien qu'il rachètera progressivement suivant une formule de location assortie d'une promesse de vente.

Chapitre II : le financement des PME

Le lease-back permet donc à une entreprise de trouver des capitaux en cédant ses immobilisations. Cette opération ne peut avoir lieu en matière de fonds de commerce ou d'établissement artisanal.

► **Le crédit-bail adossé**

Appelé aussi crédit-bail fournisseur, c'est une opération par laquelle une entreprise vend le matériel qu'elle fabrique à une société de crédit-bail qui le laisse à sa disposition dans le cadre d'un contrat de crédit-bail.

L'entreprise productrice, devenue locataire de ses propres productions, sous-loue le matériel à ses clients utilisateurs dans des conditions qui sont souvent identiques à celles du contrat de crédit-bail dont elle est bénéficiaire.

Section 02 : les risques de crédits et les moyens de prévention

2.1. Les Différents risques liés à l'opération de crédit

« Faire crédit signifie croire. Croire en un projet, croire en une personne, croire en un avenir Économique qui permettra précisément la réalisation du projet envisagé. Mais croire, c'est Précisément risquer de se tromper sur un projet, une personne, une anticipation, voir les trois à la fois».

« Le risque est défini comme la possibilité de survenance d'un événement ayant des conséquences négatives. Il se réfère par nature à un danger, un inconvénient, auquel on est exposé. Il est considéré comme la cause d'un préjudice».⁴⁰

En effet, il n'y a pas de crédit totalement exempt de risques, le risque est associé au métier de banquier. Le banquier, lorsqu'il apporte son soutien financier à l'entreprise, supporte une partie des risques que pourrait rencontrer l'affaire. La défaillance d'un emprunteur risque de compromettre le remboursement du crédit et d'avoir des conséquences fâcheuses sur la banque.

C'est la raison pour laquelle le banquier doit, en plus de l'analyse économique et financière de l'entreprise, identifier et mesurer le risque encouru afin d'entrevoir des moyens de s'en prémunir.

Les différents risques encourus par le banquier lors d'une opération de crédit sont :

- Risque de contrepartie.
- Risque de change.
- Risque de taux d'intérêt.
- Risque de liquidité.
- Risque de solvabilité.

2.1.1. Le risque de contrepartie

Dans ce cas le banquier encourt le risque de voir son débiteur ne pas honorer partiellement ou totalement ses dettes. Ce risque correspond au risque de perte définitive d'une créance détenue par la banque sur son client.

40 CICILE KHAROUBI/PHILIPPE THOMAS, « analyse du risque de crédit », deuxième édition, page 15.

Chapitre II : le financement des PME

Cette situation se justifie lorsque la situation du client commence à se détériorer et/ou lorsqu'il commence à faire preuve de mauvaise foi via son créancier.

Ce risque de contrepartie englobe également la notion du risque pays et du risque interbancaire :

Risque pays : ce risque concerne précisément l'incapacité d'un pays à honorer ses dettes vis-à-vis de ses créanciers étrangers ;

Risque interbancaire : ce risque correspond aux retombés de la faillite d'un établissement de crédit. En effet, la faillite d'une banque peut avoir un « effet boule de neige » sur le secteur bancaire et entraîner la perte de confiance des clients ; ces derniers se précipitent à leur banque pour retirer leurs dépôts, créant ainsi un climat d'instabilité dans l'ensemble de l'économie ; il s'agit alors du phénomène de « run bank ».

2.1.2. Le risque de change

Le risque de change est un risque lié à la variation de la valeur extérieure d'une monnaie, c'est-à-dire, la variation du prix des devises par rapport à la monnaie de référence de la banque. Ce risque concerne les banques ayant des créances ou des dettes dans différentes devises.

La gestion du risque de change est devenue un métier dans l'activité bancaire, elle consiste à anticiper ou spéculer sur le taux de change des différentes devises.

2.1.3. Le risque de taux d'intérêt

« Le risque de taux d'intérêt, pour la banque, est de constater un coût des ressources supérieur au rendement ; donc en fonction de la structure du bilan entre emploi à taux fixe et variable et ressources rémunérées ou non, chaque banque présente une plus ou moins sensibilité de son produit net bancaire aux variations des taux d'intérêts » ⁴¹

Le risque de taux d'intérêt exprime un décalage né entre le rendement des emplois et le coût des ressources.

⁴¹ S. de COUSSERGUES : La gestion de la banque, Ed. Dunod, 1992.

2.1.4. Le risque de liquidité

La banque, en tant qu'intermédiaire financier, transforme ses ressources en des emplois à court, moyen et long terme.

Or, lorsqu'elle octroie des crédits à longs et moyens termes sur la base de ressources à vue, elle va courir un risque de ne plus pouvoir répondre aux demandes massives de retrait de fonds. Dans ce cas, la banque aura besoin de rendre liquide des actifs en un délai assez court.

2.1.5. Le risque de solvabilité

Une banque est dite solvable lorsque la valeur de ses avoirs dépasse ses exigibilités. La réglementation prudentielle privilégie ce risque dans le but de sécuriser les avoirs déposés par la clientèle et éviter ainsi l'effet de contagion pouvant résulter de la défaillance d'une banque.

2.2. Les moyens de prévention du risque crédit

Pour se prémunir contre ce risque crédit, les analystes disent souvent que la principale garantie du crédit est une bonne étude. Or, il existe toujours des exceptions qui laissent le banquier employer d'autres moyens de préventions ; il s'agit de :

- Le respect des règles prudentielles.
- Le recueil de garanties.

2.2.1. Les règles prudentielles

Il s'agit de normes de gestion à caractère préventif à respecter en permanence par l'établissement de crédit en matière de solvabilité, de liquidité et de gestion de risque. Ces normes ont pour but :

- Le renforcement de la structure financière des établissements de crédit.
- La protection des déposants.
- La préservation de la stabilité du système bancaire.

Chapitre II : le financement des PME

1). Le capital minimum des banques

C'est la première règle adoptée en Algérie, cette norme réglemente l'accès à la profession bancaire et oblige les banques exerçant leur activité en Algérie à détenir un capital minimum fixé par le règlement 90-01 du 14 juillet 1990 :

- 500 millions de DA pour les banques.
- 100 millions de DA pour les établissements financiers.

2). Le ratio de solvabilité (Ratio "Cooke")

Ce ratio a été mis en place dans le but de parer au risque de solvabilité exigeant ainsi le maintien en permanence par les banques, d'une marge de sécurité à travers leurs fonds propres.

Avant de calculer ce ratio, il y a lieu de définir deux concepts fondamentaux :

3). Les fonds propres nets

Ils se calculent à partir des **fonds propres de base** (le noyau dur) et des « fonds propres complémentaires»⁴² déduction faite de certains éléments (la part non libérée du capital social, les frais d'établissements ...etc.).

4). Les risques encourus pondérés

Ce sont les risques encourus auxquels est appliqué un taux de pondération en fonction du risque lié à l'engagement.

$$\text{Ratio Cooke} = \frac{\text{Fonds propres nets}}{\text{Risques pondérés}} \quad \text{Ce ratio doit être au moins égal à 8 \%}$$

5). Le ratio de division de risque

Ce ratio constitue une limite préventive afin d'astreindre les banques et établissements financiers à un suivi régulier des risques engagés sur les clients importants. Il permet d'éviter une forte concentration d'engagements donnés envers un même client ou un groupe de clients.

⁴² Les fonds propres de base et les fonds propres complémentaires sont définis par l'article 3 du règlement 94-04 de la Banque d'Algérie.

Chapitre II : le financement des PME

A cet effet, la réglementation fixe un seuil à ces engagements :

- Les risques encourus sur un même client ne doivent excéder 25% des fonds propres de l'établissement prêteur.
- Le total des risques encourus sur des clients ayant dépassé 15% des fonds propres doit être inférieur à dix (10) fois le montant des fonds propres.

6). Le système de garantie des dépôts bancaires

La réglementation prudentielle a aussi prévu un système de garantie des dépôts bancaires, pour assurer la protection des déposants et éviter par la même l'effet boule de neige en cas de faillite d'une banque.

Ce système se traduit par la mise en place d'un Fonds de Garanties des Dépôts Bancaires sous forme de société par action et auquel participe chaque banque par une prime annuelle de garantie équivalente à 2% du montant de ses dépôts en monnaie nationale. Cette disposition est prévue par l'article 170 de la loi 90-10 du 14/04/1990 relative à la monnaie et au crédit.⁴³

2.2.2. Les garanties

On distingue deux (02) sortes de garanties :

- Les garanties personnelles.
- Les garanties réelles.

1). Les garanties personnelles

La sûreté personnelle est un engagement au profit d'un créancier, par une personne physique ou morale, de satisfaire aux obligations du débiteur si celui-ci n'y satisfait pas.

Ce type de garanties se réalise sous les formes suivantes :

- Le cautionnement.
- L'aval.

⁴³ L'article 170 de la loi 90-10 du 14/04/1990 relative à la monnaie et au crédit.

Chapitre II : le financement des PME

a). Le cautionnement

Le cautionnement est un acte civil défini par l'article 644 du code civil algérien comme suit : «Le cautionnement est un contrat par lequel une personne garantit l'exécution d'une obligation, en s'engageant envers le créancier, à satisfaire à cette obligation si le débiteur n'y satisfait pas lui-même ». ⁴⁴

Il existe deux (02) types de cautionnement :

► **Cautionnement simple**

Le créancier est en droit de poursuivre immédiatement la caution. Cependant, celle-ci bénéficie de deux (02) avantages :

Bénéfice de discussion

Dans ce cas le créancier est contraint à poursuivre préalablement le débiteur et à l'exécuter dans ses biens.

Bénéfice de division

C'est le cas d'une pluralité des cautions. Ce bénéfice leur permet d'exiger que la poursuite soit réduite à la part de chacune d'elles.

Le cautionnement simple est avantageux pour les cautions mais nuisant aux créanciers. C'est pourquoi ces derniers exigent souvent un cautionnement solidaire.

► **Cautionnement solidaire**

Dans ce cas, le garant perd tous les avantages précédemment cités. Le créancier pourra réclamer à la caution le paiement de l'intégralité de la créance sans avoir à entamer de poursuites contre le débiteur.

b). L'aval

L'aval est un cautionnement institué sous une forme particulière par la législation des effets de commerce. Il est donné obligatoirement par signature manuscrite sur le recto de l'effet ou par acte séparé suivi de la mention " bon pour aval " et du montant à avaliser.

A la différence du cautionnement, l'avaliste est toujours solidaire. Il ne bénéficie donc pas des droits de division et de discussion.

⁴⁴ Article 644 du code civil algérien.

Chapitre II : le financement des PME

2). Les garanties réelles

Ce sont les diverses sortes de biens (éléments d'actif) qui peuvent être donnés par le débiteur à son créancier en guise de gage.

Dans ce volet de garanties réelles, on abordera :

a). L'hypothèque :

«Il est institué une hypothèque légale sur les biens immobiliers du débiteur au profit des banques et des établissements financiers en garantie de recouvrement de leurs créances et des engagements consentis envers eux. L'inscription de cette hypothèque s'effectue conformément aux dispositions légales relatives au livre foncier. Cette inscription est dispensée de renouvellement pendant un délai de trente (30) ans».⁴⁵

b). Le nantissement

« Le nantissement est un contrat par lequel une personne s'oblige, pour la garantie de sa dette ou de celle d'un tiers, à remettre au créancier ou à une autre personne choisie par les parties, un objet sur lequel elle constitue au profit du créancier un droit réel en vertu duquel celui-ci peut retenir l'objet jusqu'au paiement de sa créance et peut se faire payer sur le prix de cette objet en quelque main qu'il passe par préférence aux créanciers (chirographaires)⁴⁶ et aux créanciers inférieurs en rang ».⁴⁷

Le nantissement ne peut porter que sur des meubles (corporels ou incorporels). Il est constaté par un écrit sous seing privé.

2.3. Les forces et faiblesses des PME

Les PME ne peuvent pas être vues comme un simple modèle simplifié de l'entreprise ou pire C'est comme le contraire d'une grande entreprise. C'est une entité à part entière, avec force et faiblesse d'origine.

⁴⁵ L'article 179 de loi n° 90-10 du 14 avril 1990 relative à la monnaie et au crédit.

⁴⁶ Un créancier chirographaire est un créancier simple.

⁴⁷ L'article 948 du code civil algérien.

2.3.1. Les forces des PME

Il en existe trois types principaux

1). La flexibilité

La flexibilité est la capacité d'une entreprise à s'adapter rapidement à faible coût L'évolution de l'environnement des affaires. Selon McKinsey & Company, le premier Conseil en management mondial, la flexibilité offre les avantages suivants : croissance plus rapide du chiffre d'affaires, réduction des coûts supérieurs et plus durable, gestion plus efficace des risques et des menaces pour la réputation.

2). L'efficacité

En raison du faible coût de la structure de ce type d'entreprise. PME Par conséquent, elle obtiendra des prix de revient inférieurs à ceux des grandes entreprises. Donc En fait, elles peuvent facilement contrôler toutes les données de l'environnement.

3). La qualité et la simplicité des relations sociales

Les petites et moyennes entreprises sont de taille modérée, ce qui leur permet de mieux gérer le personnel Economique : plus d'efficacité, car il apporte généralement une grande souplesse d'utilisation La main- La main-d'œuvre, et à travers cette dernière une meilleure participation, plus économique, car d'œuvre est généralement peu qualifiée et peu syndiquée, ce qui tend à réduire le cout du travail.

4). Autre force

La petite taille de l'entreprise permet une relation privilégiée entre patron et salariés, une meilleure capacité d'adaptation au marché (la faiblesse des investissements lourds facilite le changement d'activité), une plus grande créativité (favorisé par l'absence de lourdeur hiérarchique).

- Les PME/PMI sont en grand nombre ; ce qui permet une bonne concurrence au niveau des intervenants du marché des capitaux.
- Les PME sont dans le champ de visuel de tous les acteurs économiques et font la une de nombreux débats.

Chapitre II : le financement des PME

- La spécificité : elles occupent souvent un créneau porteur.
- Un partenaire privilégié pour les grandes entreprises: les PME sous traitantes apportent leur savoir-faire et une plus grande flexibilité, mais elles lient leur avenir à celle de la firme.
- Les PME sont dynamiques de plus leur offre revêt souvent un caractère unique.
- Idée de réactivité et de flexibilité de réponse à la demande.

2.3.2. Les faiblesses des PME

Comme toute autre chose, les PME souffrent d'une série d'obstacles. Affecte presque toutes les fonctions, il réduit donc son fabrication et commercialisation.

1). Le rôle du dirigeant

Le responsable de la PME joue un rôle très important dans le fonctionnement du département, il combine non seulement les fonctions techniques, commerciales et financières, mais aussi de plus, il assume généralement l'entière responsabilité de son entreprise. Ce commandement Il a été essayé sur sa main pour le soulager, car cela lui a permis de savoir ce qui se passait au sein de l'entreprise, mais en retour, il ne lui permet pas d'optimiser La rentabilité de son temps, donc, il connaît très peu le vrai potentiel de Son entreprise, et perd son objectif et sa mission initiale, qui est de formuler sa stratégie Conquérir de nouveaux marchés et développer son activité.

Cependant, si actuellement on assiste à une accélération du taux d'échec au niveau des jeunes PME, ceci n'est pas dû seulement à la conjoncture ou à l'environnement économique mais également aux erreurs commises par leurs dirigeants à titre d'exemple :

Le manque de diversification de la clientèle (il se focalise sur un seul client alors qu'il faudrait mieux diversifier la clientèle).

Par son style de management, le dirigeant de la PME instaure inconsciemment un esprit défavorable au développement de l'entreprise (perte de tout comportement créatif de son personnel) et dont les conséquences se traduisent par l'alourdissement des charges, la baisse de la productivité et de la rentabilité de l'entreprise et la détérioration du climat social.

La négligence du besoin en fond de roulement. En effet afin d'accrocher des nouveaux clients, le dirigeant leur accorde des délais de paiement plus long, alors qu'il doit régler ses fournisseurs dans un délai beaucoup plus court.

Chapitre II : le financement des PME

La peur de travailler dans la « claire » situation qui l'expose au poids de la fiscalité et qu'il qualifie de très pénalisante pour sa société.

Pour l'amélioration du niveau de formation de son personnel, ni l'importance ni le besoin en formation sont considérés à leur juste valeur.

Les PME sont amenées, (pour survivre et se développer), sans arrêt à s'obliger, à ouvrir leur regard sur les paramètres extérieurs dont ils dépendent mais sur lesquels elles n'ont pas d'influence d'ou la mise en place de divers stratégies.

2). Manque de facteurs concurrentiels

a). Manque d'informations

L'environnement économique de l'Algérie est caractérisé par un manque d'information sur son Organisation et fonctionnement.

Cependant, les PME n'ont aucun moyen (humain, financier, matériel) Ils ont leur propre sagesse économique, mais ils ont encore beaucoup besoin d'informations différentes Selon leurs objectifs : opportunités d'investissement, normes, innovation technologique, Nouveaux marchés et produits,...etc.

b). Manque de nouvelles technologies et de l'innovation

Une des faiblesses marquantes des PME algériennes aujourd'hui et leur manque d'accès aux Nouvelles technologies et à l'innovation, il est également établi que le niveau de développement technologique et scientifique d'un pays est à l'image de son progrès économique et que la volonté d'accroître ce dernier nécessite une intégration et une gestion des technologies nouvelles importées puis régénérées sur place.

3). Difficultés financières

Le caractère financier est La principale difficulté dont souffrent les PME allant jusqu'à menacer leur existence. Ces difficultés trouvent leurs explications dans plusieurs raisons comme :

- La relative instabilité de leur autofinancement comparé à celui des plus grandes entreprises.

Chapitre II : le financement des PME

- Capitales de départ des PME sont limitées, et recours à l'emprunt bancaire est difficile.
- Le manque d'exploitation des autres moyens de financement
- L'incapacité à fournir les garanties exigées par les banques empêche les PME à obtenir les capitaux souhaités.
- Existence de mauvaises gestions internes au niveau de certaines PME se traduisant par l'incapacité ou la difficulté à rassembler les documents exigés par les banques dans le cadre d'une demande de crédit.
- Existence d'un manque de culture bancaire et boursière chez la majorité des dirigeants des PME interrogés.⁴⁸

⁴⁸ CHAFIAA ASBAI « Impact de la réforme de système bancaire algérien sur le financement et le développement des PME de la wilaya de Bejaia »2010/2011, Université de Bejaia.

Chapitre II : le financement des PME

Conclusion

Les PME occupent une place importante dans l'économie Surtout dans les structures industrielles, surtout dans les pays en développement, car ils réduisent le taux de chômage en créant plus d'emplois, La plus grande contribution à la croissance économique, mais il n'en demeure pas moins que ces petites entreprises En raison de nombreux problèmes, ils rencontreront des obstacles dans leur cycle de vie. Parmi elles, notamment celles liées au financement, notamment celles liées à En raison de cette forme de financement dans notre pays, il est difficile d'obtenir des prêts bancaires Pas un choix mais une exigence, c'est donc plus important que tout autre obstacle, parce que les prêts bancaires (généralement à court terme) Ne convient pas, ou en cours de création et dans une moindre mesure en cas d'une extension, il est difficile, voire impossible, d'obtenir un financement en l'absence de garantie. De se fait, de nombreuses entreprises n'ont pas pu voir le jour, et d'autres en même assistés au freinage de leur développement

Vu toutes ces faiblesses et la fragilité à laquelle est exposée la PME Algérienne, cette dernière doit être soutenue de façon plus adéquate et favorisée par les politiques publiques incitative en terme d'encadrement institutionnel, d'aide publique, de réglementation et de mise à niveau.

Chapitre III

Introduction

Ce chapitre est une explication des techniques de recherche et d'analyse développées dans les deux chapitres précédents. Afin d'approfondir notre compréhension du crédit, nous allons essayer de découvrir le service le plus important de la banque, à savoir le service de crédit.

Dans un second lieu, on va procéder au développement d'une étude de demande de crédit d'exploitation reçue et traitée par l'agence.

Section 01 : Présentation de l'agence d'accueil BEA

1.1. Historique de la BEA

La BEA créé par ordonnance du l'octobre 1967 suite à la cessation des activités du crédit lyonnais, dont elle reprend les éléments patrimoniaux. Elle a également repris les activités de la société générale, de la Barclays Bank Limited, du crédit du nord, de la banque industrielle de l'Algérie et de la méditerranée. Elle détient un réseau important de plus de 80 agences et intelligemment implantées, tant du point de vue des sites économiques stratégiques que les bassins d'emplois.

La BEA dispose d'un portefeuille clientèle unique lié à la principale fortune de l'Algérie : les hydrocarbures avec la SONATRACH et la majorité des moyennes et grandes entreprises qui gravitent autour de plusieurs secteurs.

Tout en faisant face à sa mission principale et sa vocation initiale - le financement du commerce extérieur elle intervient dans toutes les opérations bancaires classiques, notamment les ou les secteurs publics des PME occupent une place prépondérante.

Le capital social de la BEA, qui était de 20 millions de dinars, a été porté à un milliard de dinars par décision de la l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires, la BEA change de statut et devient société par action. Disposition de la loi 88.01 du 17 janvier 1988 portant autonomie des entreprises. Son capital fut augmenté en 1991 de 600 millions de dinars, pour atteindre 1.600.000.000 dinars. En 1996, il est passé à 5.600.000.000 dinars par l'émission de nouvelles actions d'un montant de 4.000.000 dinars, puis à 24.500.000.000 dinars.

1.2. Organisation de la BEA

La BEA juste après sa création en 1967, était dirigée par un Président Directeur Général (PDG) assisté par un Directeur Général Adjoint et trois conseillers chargés de la gestion, de l'application de la politique de la banque et sa représentation à l'égard des tiers.

1.3. Présentation et organigramme de l'agence BEA BEJAIA

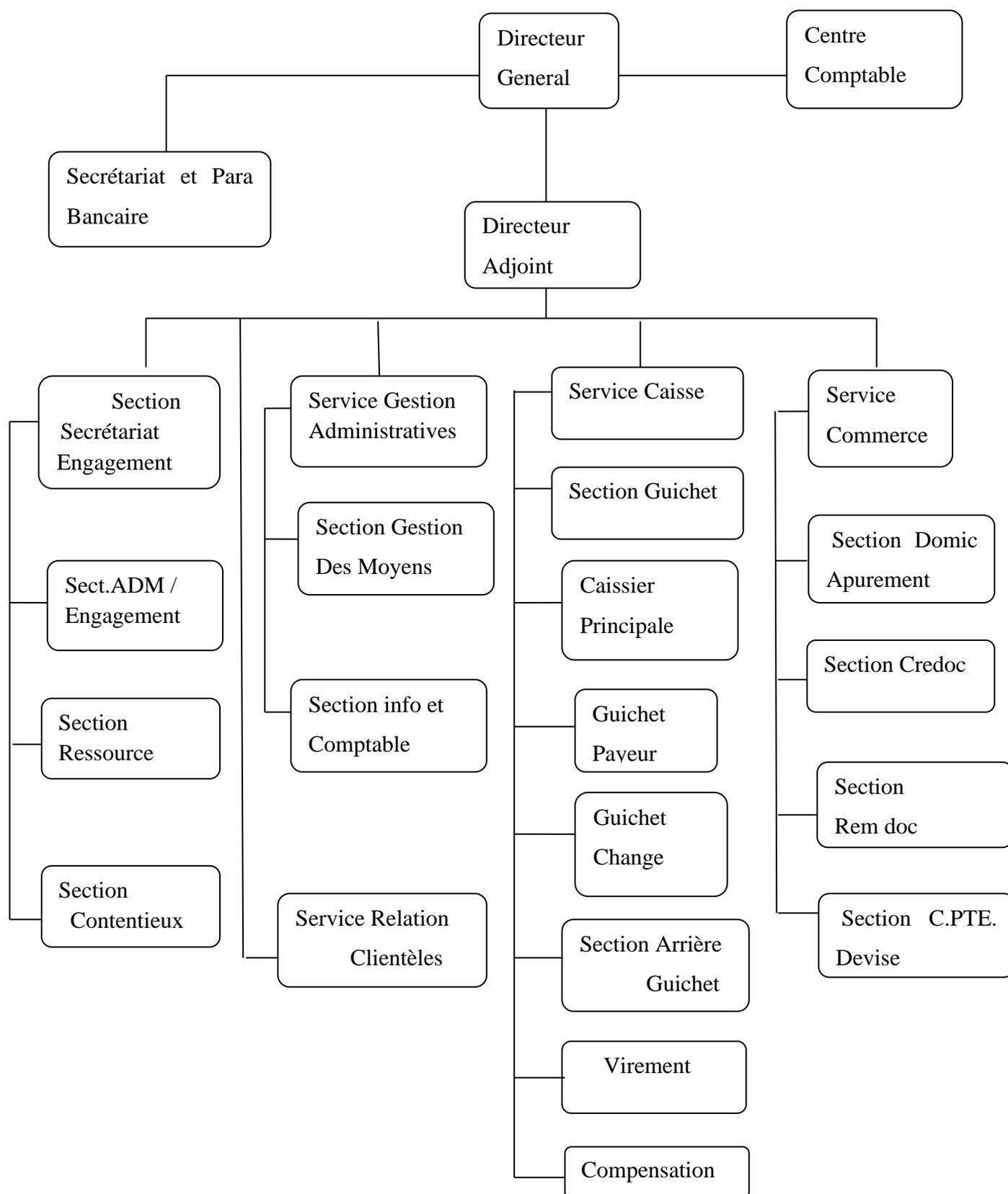
1.3.1. Présentation

L'agence BEA 41 a été créée en 2003, et commencé son activité le 18 septembre 2006, dans le but de renforcer la représentation dans le centre du pays autour de la direction régionale de SÉTIF.

C'est une agence qui tire sa spécificité de son portefeuille clientèle constitué exclusivement de PME et grandes entreprises.

Elle dispose d'un effectif de 28 employés en majorité composé de diplômés de l'université ainsi que l'Ecole supérieure des banques, qui travaillent avec ardeur, en vue de réaliser les objectifs tracés par la banque. L'agence BEA 41, garde son harmonie et essaie d'offrir les meilleures prestations de services à ses clients.

1.3.2. Organigramme



1.3.3. Rôle et mission de la direction de l'agence

1). Le directeur

- Gérer le budget de l'agence.
- Signer pour chaque opération de crédit.
- La notion de personnel.
- La gestion des ressources humaines.
- La formation du personnel.
- Le suivi de contentieux.

2). Le directeur adjoint

- Il assiste le directeur dans ses fonctions.
- Il assure la relève du directeur.
- Il s'occupe de la gestion administrative.

3). Le secrétariat

- Il s'occupe de tout ce qui est administratif comme tous les secrétariats.

1.3.4. Rôle et mission des différents services

1). Service caisse

Le service caisse est sous contrôle en premier lieu de chef de caisse. Sa fonction ce mesure a supervisé en cas de problème, et à contrôler les sections attachées au service de la caisse.

Quant à l'adjoint chef de caisse, assure la relève du chef de caisse en cas d'absence, assure la formation de personnel, et assiste le chef de caisse dans ses différentes tâches, pour le suppliant il renforce les sections qui nécessitent une aide et s'occupe de l'ouverture des comptes courants de dépôts.

2). Service de gestion administratif

- Il a pour mission principale la gestion des moyens humains et gestion des matériels.
- Gérer et suivre le budget de l'agence.
- Gérer le budget d'investissement.
- Assister le directeur dans les propositions de formations du personnel et les promotions.
- Gérer les dossiers du personnel.

3). Service portefeuille

Le service portefeuille à pour mission de recevoir tous cheque et en effets qui émanent de la clientèle.

4). Service exploitation

Ce service traite toutes les opérations liées à l'étranger.

1.3.5. Rôle du service de crédit dans l'organisation de l'agence

Compte tenu de son importance, le service crédit est relié directement au directeur de l'agence. Au niveau de l'agence BEA 41, ce service comporte deux compartiment.

- Le service relation clientèle.
- Le service secrétariat engagement.

1). Le service relation clientèle

Ce service est chargé de des chargés de clientèle (tous diplômés de l'Ecole Supérieur des Banques). Ces derniers sont en rapport direct avec les clients au niveau de l'agence et des autres structures. Les missions de ce service sont les suivantes :

- Accueillir, renseigner et orienter la clientèle.
- Ouvrir des comptes.
- Démarcher la clientèle.
- Effectuer des visites périodiques à la clientèle et dresser un compte rendu.

Chapitre III : Etude de dossier de crédit d'exploitation

- Montage et étude des dossiers de crédits.
- Élaborations des dossiers « contrôle à posteriori ».
- Gérer de manière dynamique la relation commerciale avec la clientèle.

2). Le service secrétariat engagement

Ce service composé de trois sections :

- La section ressource.
- La section contentieuse.
- La section administration des engagements.

Ce service est chargé de :

- La mise en place des garanties.
- Le suivi des dossiers de crédits accordés.
- La vérification de l'application et du respect des procédures de traitement des engagements.
- Le soutien administratif des chargés de clientèle.

Section 02 : Traitement d'un dossier de crédit d'exploitation

L'étude d'une demande de crédit d'exploitation doit, au préalable, faire appel au montage d'un dossier qui représente pour le banquier une tâche primordiale du fait qu'elle constitue la base de son analyse, voire de sa décision.

En effet, l'étude donne lieu à la mise en place d'une procédure assez longue allant de la constitution du dossier jusqu'à la décision finale en mettant le point sur l'ensemble des paramètres liés à l'évaluation des risques du crédit et à l'appréciation de l'entreprise sollicitant le financement.

2.1. La constitution de dossier

Le dossier de crédit doit comporter l'ensemble des documents qui permettent d'appréhender la situation générale de l'entreprise et de faire une étude financière convenable, Ces documents retracent la situation administrative juridique, économique, et financière de la relation.

2.1.1. Le dossier de crédit

Le dossier de crédit constitue l'une des cartes maîtresses qui permettent au banquier de mieux situer et apprivoiser le client

Ce dossier doit contenir un maximum de renseignements relatifs au client. Ces renseignements sont composés de :

- La demande de crédit précisant le montant, la durée, l'objet, et les garanties proposées, datée et signée par le(s) gérant(s).
- Le registre de commerce authentifié par la CNRC.
- Les statuts (société) : l'étendue des pouvoirs et la répartition du capital sur les actionnaires.
- Titre de propriété du bien proposé en garantie, L'acte de propriété ou le contrat de location du local abritant les activités de l'entreprise.
- Expertise du ou des biens proposé (s) en garanties.
- Certificat négatif + livret foncier.

Chapitre III : Etude de dossier de crédit d'exploitation

- Des bilans et annexes des trois derniers exercices certifiés par un comptable et comportant la mention « certifiés conformes à nos écritures » apposée par le gérant suivi de sa signature ou à défaut les bilans fiscaux.

Si le bilan doivent être appuyés d'une note explicative sur les postes importants des bilans (particulièrement les postes dettes et banque); Rapport commissaire aux comptes des 03 derniers exercices.

- Bilan prévisionnel.
- Les attestations fiscales et parafiscales récentes à défaut un échéancier de remboursement accordé par l'administration fiscale.
- Une note de présentation du ou des promoteurs.
- Etude technico-économique (rapport d'activité) en indiquant le taux de change appliqué.
- Une Situation comptable de moins de trois mois signée par le comptable et les gérants et comportant le cachet de l'entreprise.
- Un tableau de trésorerie revêtu obligatoirement de la signature des personnes habilitées et du cachet de l'entreprise.
- Liste des clients actuels et Contrats, conventions ou marchés signés avec diverses entreprises.

2.2. L'identification du demandeur de crédit

L'identification du demandeur de crédit constitue l'étape primordiale dans le processus d'étude et d'analyse d'un dossier de crédit. En fait, c'est en connaissant bien son partenaire que le banquier peut orienter sa décision concernant l'octroi ou non du concours sollicité.

Ainsi, avant d'entamer l'analyse des documents comptables et financiers, il est nécessaire pour le banquier d'avoir une idée générale sur le contexte professionnel dans lequel l'entreprise évolue. De ce fait, il est amené à identifier l'entreprise en tant qu'entité juridique et économique, la situer dans son environnement, et ce, après un petit aperçu sur son évolution dans le temps.

2.3. Relation entre la banque et le demandeur de crédit

La relation entre la banque et le demandeur du crédit commence dès l'ouverture d'un compte au profit de ce dernier. Cette relation est basée essentiellement sur la confiance qui

Chapitre III : Etude de dossier de crédit d'exploitation

s'instaure au fil du temps avec les différentes opérations qu'effectue le client sur son compte qui reflètent l'activité du client.

2.3.1. Historique de la relation

La durée de la relation entre la banque et les clients peut être retenue comme critère de classification.

En feuilletant dans l'historique de sa relation avec n'importe quelle entreprise, le banquier recensera tous les événements ayant marqué la démarche de cette entreprise (ouverture du compte, les engagements accordés et leurs dénouements,...).

2.3.2. Les mouvements d'affaires confiés

Le compte courant du client retrace l'ensemble des transactions liées à l'activité de l'entreprise. Le mouvement d'affaires confié par le client à sa banque reflète le degré de fidélité et de confiance qu'il a en son banquier. Il se calcule ainsi :

$$\text{Mouvement d'affaires} = \sum \text{Mouvements crédit} = \text{versements} + \text{virements reçus} + \text{remises de chèques et effets}$$

Ce mouvement confié doit être rapporté au chiffre d'affaires déclaré (Mouvement confié/ CA déclaré). Suivant ce rapport, trois situations peuvent se présenter :

- **Mouvement confié = chiffre d'affaire (CA) déclaré** : une centralisation du CA au niveau du compte du client, et c'est le cas idéal.
- **Mouvement confié < CA déclaré** : soit il s'agit d'une fausse déclaration du CA (CA fictif) ou d'une non centralisation du CA, c'est-à-dire que le client détient d'autres comptes auprès d'autres banques, ou encore le client réalise des transactions en espèce.
- **Mouvement confié > CA déclaré** : il s'agit d'une fausse déclaration du CA (diminuer le CA pour fuir au fisc), ou d'une réalisation d'opérations hors exploitation.

Les banques exigent souvent aux clients bénéficiaires d'un crédit bancaire de centraliser leurs chiffres d'affaires chez elles.

2.4. Diagnostic économique & financier de l'entreprise

Après avoir pu identifier et étudier l'environnement du demandeur de crédit, le banquier dispose alors d'une image à priori de celui à qui il a affaire.

Passée cette étape, le banquier prendra en compte des données plus objectives afin de pouvoir compléter et/ou corriger l'idée dont il se fait sur le demandeur de crédit.

A cet effet, le banquier aura à traiter les documents cités précédemment afin de déceler toute anomalie sur la santé financière de l'entreprise.

Il utilisera donc un outil incontournable : l'analyse financière. Celle-ci peut être définie comme suit :

« L'analyse financière est un ensemble de concepts, de méthodes et d'instruments qui permettent de formuler une appréciation relative à la situation financière d'une entreprise, aux risques qui l'affectent, au niveau et à la qualité de ses performances. »⁴⁹

L'analyse rétrospective concerne l'évolution de l'activité de l'entreprise durant les trois dernières années (généralement). Elle est menée sur la base des données réelles matérialisées par les bilans, les TCR et les états annexes. Ces documents sont établis par la comptabilité de l'entreprise et certifiés par les commissaires aux comptes.

2.4.1. Le bilan financier

Le bilan financier est un bilan comptable retraité par la banque qui travaille dans un souci liquidatif (optique liquidative).

Il se présente comme suit :

L'actif : il se subdivise en deux parties : une partie regroupant l'actif à plus d'un (01) an (actif immobilisé), et une partie regroupant l'actif à moins d'un (01) an (actif circulant).

Le passif : il comporte également deux parties distinctes : le passif à plus d'un (01) an (capitaux permanents) et le passif à moins d'un (01) an (dettes à court terme).

⁴⁹ E. COHEN, Analyse financière, 4e édition, Economica, Paris, 1997.

1). Passage du bilan comptable au bilan financier

Le passage du bilan comptable au bilan financier nécessite plusieurs redressements :

- Retraitement des non-valeurs.
- Réintégration des éléments hors-bilan.
- Réévaluation de certains postes du bilan.
- Reclassement et finalisation du bilan financier.

2). Les principaux postes du bilan financier

a). Contenu de l'actif

Valeurs Immobilisées (VI) : ce poste doit regrouper les immobilisations à plus d'un an dont on doit retrancher les actifs sans valeurs et les immobilisations cessibles à (-) d'un an.

Autres Valeurs Immobilisées : ce poste comprend les éléments auxquels on a un doute, quant à la réalisation au cours de l'exercice, ainsi que les éléments qui ne sont pas parfaitement liquides : stock outil, crédit-bail, créances d'investissement, créances douteuses, titres de placements.

Valeurs d'Exploitation (VE) : cette rubrique comprend les stocks de marchandises, de fournitures ou de produits finis, tout en retranchant la valeur du stock outil.

Valeurs Réalisables (VR) : cette rubrique comprend les créances détenues sur la clientèle, les avances aux fournisseurs ainsi que les EENE. Effets escompté non échus

Valeurs Disponibles (VD) : ce poste comprend les éléments qui ont un degré de liquidité élevé, notamment les liquidités en banque ou à la caisse, ainsi que les titres cotés en bourse.

b). Contenu du passif

Les fonds propres : cette rubrique regroupe le fond social, les écarts de réévaluation, les réserves, les reports à nouveau, les provisions pour pertes et charges, le résultat en instance d'affectation et le résultat à conserver.

Les dettes à long et moyen terme (DLMT) : il s'agit de capitaux d'emprunt dont l'échéance de remboursement dépasse un an, auxquelles il faut ajouter les dettes de bas de bilan qui ont un caractère de long terme.

L'ensemble des DLMT et des fonds propres forme les fonds permanents.

Les dettes à court terme d'exploitation : elle comprend essentiellement les avances reçues, les effets à payer (EAP), et les dettes de stocks.

Les dettes à court terme hors exploitation : cette rubrique comprend les dettes cycliques du passif circulant (dettes envers les associés, impôts et taxes, dividendes,...).

Trésorerie du passif : ce poste comprend les concours bancaires courants, les EENE, et les annuités exigibles des DLMT.

2.4.2. Le tableau des comptes de résultats (TCR)

Si le bilan donne une image statique de la situation de l'entreprise, le tableau des comptes de résultats permet un examen dynamique. Il retrace l'historique de l'activité de l'entreprise au cours d'un exercice comptable (une année). Il regroupe toutes les charges et tous les produits de l'année.

Le T.C.R. permet de juger la rentabilité de l'entreprise dans son ensemble à travers le résultat net, or le même résultat peut être obtenu de diverses méthodes. Donc, pour pouvoir expliquer le résultat et entrer beaucoup plus dans les détails, il faut le décomposer en phases progressives appelées soldes intermédiaires de gestion.

1). Les soldes intermédiaires de gestion (SIG)

Le tableau des soldes intermédiaires de gestion représente une cascade de marges qui constituent de véritables paliers dans la formation du résultat.

La détermination de ces soldes devrait aboutir à l'appréciation de la rentabilité financière de l'entreprise, pour permettre au banquier de calculer si elle est satisfaisante pour faire face au remboursement du crédit demandé.

2). La capacité d'autofinancement (CAF)

La capacité d'autofinancement est la ressource interne dégagée par l'entreprise à l'occasion de ses opérations de gestion et qui restera à sa disposition lorsque l'ensemble de ses partenaires (autres entreprises, personnel, établissements de crédit, administrations) auront été rémunérés.

La CAF peut être affectée au financement, maintien ou renouvellement de l'outil de production, au remboursement des emprunts, à la distribution de dividendes ou à la couverture des besoins de l'activité.

2.4.3. La méthode des masses financières (approche globale)

Elle permet de donner une vue sur l'ensemble du profil financier de l'entreprise et de vérifier l'équilibre correct entre les masses significatives du bilan financier (investissement, financement et exploitation) afin d'apprécier l'équilibre financier de l'entreprise.

1). L'équilibre financier

C'est une première lecture du bilan qui permet, à travers la comparaison des postes fondamentaux du bilan, de porter une première appréciation sur l'équilibre financier de l'entreprise.

Pour ce faire, il faut confronter la liquidité des postes de l'actif à l'exigibilité des postes du passif. L'appréciation de l'équilibre financier de l'entreprise est menée à l'aide des trois grandeurs financières :

- Le Fonds de Roulement (FR).
- Le Besoin en Fonds de Roulement (BFR).
- La Trésorerie (Tr).

a). Le fonds de roulement (FR)

Le FR est l'excédent des capitaux permanents sur les emplois stables. Autrement dit, c'est la partie des actifs circulants financés par les capitaux permanents.

Il ne s'agit pas là d'un élément ou d'une masse du bilan mais d'une grandeur à calculer. Cette grandeur peut être calculée de diverses manières :

Chapitre III : Etude de dossier de crédit d'exploitation

- **Par le haut du bilan** : $FR = \text{Capitaux Permanents} - \text{Immobilisations nettes}$.
- **Par le bas du bilan** : $FR = \text{Actif circulant} - \text{Dettes à Court Terme}$.

b). Le besoin en fonds de roulement (BFR)

Le fond de roulement constitue un excédent de ressources stables qui va permettre de financer une partie des besoins à court terme de l'entreprise appelés autrement besoins en fond de roulement.

Il existe en effet un décalage temporaire entre, d'une part, les dépenses engagées par l'entreprise pour produire, et d'autre part, les recettes tirées de la vente des biens ou services produits.

Le besoin en fonds de roulements résulte, donc, de ces décalages temporaires entre les décaissements et les encaissements des flux liés à l'activité de production de l'entreprise. Il représente l'excédent des actifs circulants (hors trésorerie) sur les dettes à court terme hors trésorerie du passif.

$BFR = \text{Actif Circulant (hors trésorerie active)} - \text{Passif Circulant (hors Trésorerie Passive)}$

Le BFR peut être subdivisé en deux parties :

- **Le BFR d'exploitation (BFRE)** : Il ne prend en considération que les opérations liées à l'exploitation de l'entreprise.
- **Le BFR hors exploitation (BFRHE)** : Il ne prend en considération que les opérations exceptionnelles réalisées par l'entreprise (Opérations qui ne relèvent pas de son activité « normale »).

c). La Trésorerie

La Trésorerie d'une entreprise peut s'évaluer de deux manières différentes selon l'approche retenue :

Tout d'abord, la Trésorerie d'une entreprise correspond à la différence entre ses besoins et ses ressources de financement. Les besoins de l'entreprise peuvent être évalués à l'aide du besoin en fonds de roulement, alors que les ressources de l'entreprise disponibles pour financer ces besoins, s'appellent le Fonds de roulement. La Trésorerie nette de l'entreprise correspond donc au solde net entre ces besoins et ces ressources. Si les besoins excèdent les

Chapitre III : Etude de dossier de crédit d'exploitation

ressources, la Trésorerie de l'entreprise sera négative (au passif du bilan), alors que si les ressources sont supérieures aux besoins, la Trésorerie sera positive (à l'actif du bilan).

Mais, la Trésorerie d'une entreprise représente aussi l'ensemble de ses disponibilités qui lui permettront de financer ses dépenses à court terme. Dans ce cas, la Trésorerie nette d'une entreprise se calcule en faisant la différence entre sa Trésorerie d'actif et sa Trésorerie de passif.

- **Trésorerie** = Fonds de Roulement - Besoin en Fonds de Roulement

Ou,

- **Trésorerie** = Trésorerie d'actif - Trésorerie du passif.

2.4.4. La Méthode Des Ratios

Un ratio est un rapport significatif entre deux grandeurs cohérentes.

Rapport significatif : l'analyste rapproche deux données du bilan ou du TCR dont le rapport permet la mesure d'un critère (rentabilité, productivité, solvabilité...).

Entre deux grandeurs cohérentes : le numérateur et le dénominateur doivent être sélectionnés sur la même base : en données brutes ou nettes, hors taxes ou TTC, etc.

Le calcul d'un ratio en lui-même présente généralement peu d'intérêt, ce qui importe, c'est :

- Son évolution dans le temps.
- Sa position par rapport aux performances des concurrents.
- Sa tenue par rapport à des normes générales, principalement bancaires dans la mesure où elles ont une réelle signification et qu'elles constituent un critère de jugement pour l'analyste.

Section 03 : étude d'un cas de crédit d'exploitation

L'entreprise « X » a sollicité pour le renouvellement avec extension des lignes de crédit d'exploitation ; pour un montant global qui s'élève à 5 000 000 DA répartis comme suit :

- Facilité de caisse pour un montant de 3 000 000 DA.
- Avance sur facture visées pour un montant de 2 000 000 DA.

3.1. Identification de demandeur de crédit

3.1.1. Présentation de l'entreprise

- Raison sociale : SARL «X»
- Date de création : 02/08/2015
- Forme juridique actuelle : société à responsabilité limitée.
- Capital social : 2 000 000,00 DA.
- Date d'entrée en relation avec l'agence BEA 041 : 14/10/2016.

3.1.2. Les activités de l'entreprise

- La fabrication de matières plastiques

3.1.3. La relation banque –client

La SARL «X» est une entreprise domiciliée à nos guichets depuis le 14 octobre 2016, et notre agence n'a connu aucune difficulté majeure quant à l'issue de remboursement des crédits déjà octroyé.

3.1.4. Le mouvement d'affaires confié

Les mouvements confiés par la relation sont présentés dans le tableau ci-dessous. Ils démontrent la centralisation de son chiffre d'affaires aux guichets de l'agence.

Chapitre III : Etude de dossier de crédit d'exploitation

Tableau 12 : représente le mouvement d'affaires confié

U : DA

RUBRIQUES	2018	2019	2020
Chiffre d'Affaires HT	4.277.224	5.960.966	7.214.411
Mouvement confié	116.472	427.547	865729
Mouvement confié/CA %	3%	7%	12%

Source : réalisé par nous-mêmes à partir des données fournis par la BEA

On observe que l'entreprise a adopté une politique de proximité avec sa clientèle en vue d'assurer la meilleure qualité de service tout en assurant une optimisation des coûts.

3.2. Diagnostic économique & financier

Principaux paramètres de la situation rétrospective :

3.2.1. Analyse approfondie des bilans financiers

Le retraitement du bilan comptable de l'exercice 2018, 2019 et 2020 nous a permis de constituer les grandes masses des bilans financiers de l'entreprise (en DA).

Tableau 13 : représentations Les postes de l'Actif

U : DA

ACTIF	2018	%	2019	%	2020	%
Actif non courant	3 594 756	65%	3 827 463	65%	5 479 366	71%
immobilisations .inc	4 331	0%	2 146	0%	4 893	0%
immobilisations .corp.	3 033 951	84%	3 768 315	98%	5 338 964	97%
immobilisations .fin	20 898	1%	14 885	0%	19 545	0%
immobilisations .en cours	535 576	15%	42 117	1%	115 964	2%
Actif courant	1 911 280	35%	2 021 878	35%	2 280 389	29%
stocks et encours	601 360	31%	733 369	36%	764 840	34%
créances et emplois assim.	1 123 271	59%	1 176 879	58%	1 384 214	61%
Disponibilités et assimilés	186 649	10%	111 630	6%	131 335	6%
TOTAL	5 506 036		5 849 341		7 759 755	

Source : réalisé par nous-mêmes à partir des données fournis par la BEA.

Chapitre III : Etude de dossier de crédit d'exploitation

Tableau 14 : Représentations Les postes de Passif.

U : DA

PASSIF	2011	%	2012	%	2013	%
Fonds Propres capital et écarts report à nouveau autres réserves bénéfiques non distribués	2 883 658	74%	3 213 130	74%	3 771 346	62%
Passif non courant	1 035 416	26%	1 136 942	26%	2 288 268	38%
Capitaux Permanents	3 919 074	71%	4 350 072	74%	6 059 614	78%
Passif courant	1 586 962	29%	1 499 269	26%	1 700 141	22%
TOTAL	5 506 036		5 849 341		7 759 755	

Source : réalisé par nous-mêmes à partir des données fournis par la BEA.

Après une analyse approfondie des bilans financiers de l'entreprise et cependant les années 2018, 2019 et 2020, nous avons relevé les différents points suivants :

1). Structure de l'Actif

Masse Actif non courant : cette masse est majoritaire et occupe un pourcentage très important par rapport au total bilan dû au caractère industriel de l'entreprise (la firme utilise des investissements lourds pour assurer son exploitation). Elle est constituée essentiellement des immobilisations corporelles qui constituent 84 %, 98% et 97% des actifs immobilisés de la société durant les trois années d'étude respectivement 2018,2019, et 2020.

Toutefois nous remarquons une amélioration de cette masse à partir de la deuxième année d'étude (2019) puisqu'elle passe de 65% à 71% en 2020, ce qui conduit l'entreprise à une amélioration des actifs circulants (rotation plus rapide).

Masse actif courant : diminue de 6% par rapport à l'année précédente. Mais cette masse occupe un faible pourcentage par rapport au total du bilan ce qui prouve une certaine fluidité dans la rotation de son cycle d'exploitation de la firme.

Chapitre III : Etude de dossier de crédit d'exploitation

Les valeurs d'exploitation : représente une part non négligeable de l'actif courant ce qui se justifie par le fait que notre relation a besoin de constituer de gros stocks (en raison de l'importance du carnet de commande de l'entreprise) pour répondre à la demande qui est de plus en plus forte.

Les valeurs réalisables : (principalement constituée du poste « clients ») qui constitue l'actif circulant (59% de l'actif circulant en moyenne) provenant des délais considérables accordés à ces derniers.

Quant aux **valeurs disponibles**, elles sont constituées des disponibilités (comptes courants en banques). Leur caractère suffisant ou insuffisant va être déduit en les confrontant avec les dettes financières du passif.

2). Structure du passif

Les postes du passif sont tous en nette progression, ce qui dénote une progression de l'activité de l'entreprise.

Masse des Capitaux Etrangers : Cette masse qui est constituée des fonds propres et du Passif non courant a connu une stagnation durant les trois années d'étude.

La politique utilisée par l'entreprise relative au report d'une grande partie des bénéfices jouera un rôle positif dans la croissance des capitaux propres, passant de 2 883 658 da en 2018 à 3 771 345 da à la fin de l'exercice 2020, soit une augmentation de 31 %.

Il convient de noter que les fonds propres de l'entreprise sont relativement importants. En effet, lorsque nous rapportons ces Capitaux Propres au total bilan, nous constatons que ces derniers sont plus que satisfaisants (en moyenne 70 % du total bilan).

Masse du Passif courant : Elle concerne les dettes fournisseurs, les impôts d'exploitation dus, les autres dettes d'exploitation ainsi que les dettes financières. Cette masse enregistre une stabilité pendant les trois années d'étude.

Les Dettes à Court Terme : hormis les dettes financières, présentent un pourcentage assez important durant les trois exercices. En effet, elles s'accroissent d'année en année, ce qui est un élément favorable pour l'entreprise puisque cela lui permet d'écouler son stock sans avoir à subir de grandes contraintes de trésorerie.

Chapitre III : Etude de dossier de crédit d'exploitation

Globalement, l'évolution de la situation financière à travers l'analyse des différents postes des bilans financiers pendant les trois années, est jugée positive et en faveur de l'entreprise.

3.2.2. L'analyse financière par la méthode des grandes masses

1). L'équilibre financier

L'appréciation de l'équilibre financier de l'entreprise nous incite à calculer : le FR, le BFR et le solde de la trésorerie, comme l'indique la synoptique et le tableau ci-après :

Tableau 15 : Représente l'équilibre financier par la méthode des grandes masses

U : DA

Années	2018	2019	2020
FR	324 318	522 609	580 248
BFR	1 377 693	1 673 564	1 919 240
Trésorerie	-1 053 375	-1 150 955	-1 338 992

Source : réalisé par nous-mêmes à partir des données fournis par la BEA.

a). Le fonds de roulement (FR)

L'analyse des valeurs structurelles montre que l'entreprise est structurellement équilibrée. En effet, les immobilisations sont financées en totalité par les ressources permanentes, ce qui permet de dégager un fonds de roulement (FR) positif pour les exercices rétrospectifs et met en sécurité les investissements de la présente relation.

Ce fonds de roulement est constitué en grande partie des fonds propres nets (capital social et les bénéfices non distribués) ainsi que des fonds d'emprunts bancaires.

Du point de vue évolution, le fonds de roulement dégagé par l'entreprise augmente d'année en année. Néanmoins, il passe de 324.318 DA en 2018 Et à partir de 2019, le FR reprend sa progression pour atteindre 580 248 DA en 2020.

b). Le besoins en fonds de roulement (BFR)

La nature de l'activité de l'entreprise qui est à caractère industriel génère un Besoin en Fonds de Roulement très considérable. Ce besoin est généré en majorité par le poste « créances commerciales » et « Stocks ». Il est à noter que les délais de paiements accordés à la clientèle sont plus importants que ceux attribués par les fournisseurs. En effet, pour l'année 2018 a 2020 les créances clients affichent enregistre une augmentation de 260 943 Da, alors que les dettes fournisseurs enregistre une baisse de 214 065 Da.

c). La trésorerie (TR)

La différence entre le FR (Fonds de Roulement) et le BFR (Besoin en Fonds de Roulement) dégage une Trésorerie négative et ce pour les trois (03) années d'étude. Cette situation s'explique par la politique commerciale suivie par l'entreprise qui consiste à accorder des délais de paiements à ses clients, ce que nous avons constaté à notre niveau par l'importance des factures à paiement à terme visées par les clients et par les remises des lettres de change pour paiement.

3.2.3. Analyses et évolution des comptes de résultats

Chapitre III : Etude de dossier de crédit d'exploitation

Tableau 16 : de TCR de l'entreprise pour les exercices 2018, 2019 et 2020.

RUBRIQUE	31/12/2018	31/12/2019	31/12/2020
Ventes de marchandise	/	/	/
Production vendue OU Chiffre d'affaires	4 277 224	5 903 896	7 148 576
Production entre.p/elle meme	/	26 960	65 835
Variation stocks produits finis et encours	/	30 110	/
Prestations fournies	/	/	/
TOTAL CHIFFRE D'AFFAIRES	4 277 224	5 960 966	7 214 411
Marchandises consommées	/	261 208	226 975
Production stockée	-3 825	/	/
Production Immobilisée	101 307	/	/
Transfert charges de production	/	/	/
Subvention d'exploitation	10 125	/	/
Matières & fournitures consommées	3 045 454	3 553 782	4 363 997
Services	230 271	363 792	543 954
Loyer crédit bail	/	/	/
VALEUR AJOUTEE	1 109 106	1 782 184	2 079 485
Frais de personnel	419 477	465 537	535 368
Impôts et taxes	59 445	81 448	100 080
EXCEDENT BRUT D'EXPLOITATION	630 184	1 235 199	1 444 037
Autre Produits Opérationnels	24 761	/	/
Autres Charges Opérationnelles	20 143	137 802	/
Dotation aux amortissements & prévis	276 937	363 870	388 013
Pertes de valeurs ou profits	9630	38 247	/
RESULTAT OPERATIONNEL	367 495	771 774	1 056 024
Produit financiers	16 090	/	/
Charges Financières	171 360	241 562	207 803
RESULTAT FINANCIER	-155 270	-241 562	-207 803
Produit hors exploitation	/	/	/
charges hors exploitation	/	/	/
résultat ordinaire avant impôts	212 225	530 212	848 221
Eléments extraordinaires (produits)	/	/	/
Eléments extraordinaires (Charges)	/	/	/
RESULTAT EXTRAORDINAIRE	0	0	0
Impôts exigibles	40 323	100740	161 162
RESULTAT NET DE L'EXERCICE	171 902	429 472	687 059
CAPACITE D'AUTOFINANCEMENT	343 263	671 035	894 861

Source : réalisé par nous-mêmes à partir des données fournis par la BEA.

1). La valeur ajoutée

L'analyse du Tableau des Comptes de Résultats montre que l'activité de l'entreprise génère une valeur ajoutée assez appréciable et qui évolue d'année en année pour passer de 1.109.106 DA en 2018 à 1.782.184 DA en 2019 soit une progression nette de 62%. Cette valeur ajoutée représente en moyenne 30% du Chiffre d'Affaires.

Pour ce qui est de l'exercice 2020, l'entreprise a réalisé 7.214.411 DA de Chiffre d'Affaires et générer ainsi 2.079.486 DA de Valeur Ajoutée.

Cette richesse nouvellement créée est répartie équitablement entre les salariés et l'entreprise elle-même.

2). Résultat opérationnel de l'exercice

Le résultat opérationnel que génère l'activité a enregistré une hausse considérable en 2018. En effet, il passe de 367.496 DA en 2018 à 771.774 DA en 2019 : le résultat a presque triplé en une année. Ce résultat a augmenté à 1.056.023 DA en 2020.

3). Le résultat net

Une fois toutes les charges déduites, y compris l'IBS, la relation dégage un résultat net appréciable qui est de l'ordre de 171.902 DA en 2018 et augmenterait considérablement pour atteindre 687.059 DA en 2020.

Le résultat net de la société représente en moyenne 9% du chiffre d'affaires réalisé par l'entreprise. Cette situation est justifiée par l'importance des charges supportées par l'entreprise vue qu'elle est en face d'investissement.

4). La capacité d'autofinancement

L'activité de l'entreprise génère une CAF très importante qui connaît une progression d'année en année et permet de faire face aux dettes bancaires à moyen terme contractées par la société dans des délais très courts (en moins de deux ans).

Chapitre III : Etude de dossier de crédit d'exploitation

3.2.4. L'analyse par la méthode des ratios

Tableau 17 : représente l'analyse par la méthode des ratios.

RATIOS	FORMULES	2018	2019	2020
FINANCEMENT PERMANENTS	$\frac{\text{capitaux permanents}}{\text{Actif Non Courant}}$	1,09	1,14	1,11
SOLVABILITE	$\frac{\text{Actifs Réel}}{\text{capitaux étrangers}}$	2,10	2,22	1,95
INDEPENDANCE FINANCIERE	$\frac{\text{Capitaux Propres}}{\text{total bilan}}$	0,52	0,55	0,49
AUTONOMIE FINANCIERE	$\frac{\text{Capitaux Propres}}{\text{capitaux permanents}}$	0,74	0,74	0,62
TRESORERIE IMMEDIATE	$\frac{\text{Trésorerie nette}}{\text{DCT}}$	- 0,66	- 0,77	- 0,79
RATIO DE TRESORERIE A ECHEANCE	$\frac{\text{Créances + Disponibilités}}{\text{Dettes à Court Terme}}$	0,83	0,86	0,89
RENTABILITE FINANCIERE	$\frac{\text{Résultat des capitaux Propres}}{\text{Capitaux Propres}}$	6%	13%	18%
RENTABILITE ECONOMIQUE	$\frac{\text{Résultat Opérationnel}}{\text{capitaux permanents}}$	9%	21%	17%
RENTABILITE COMMERCIALE	$\frac{\text{Résultat net}}{\text{Chiffre d'affaires}}$	4%	7%	10%

Source : réalisé par nous-mêmes à partir des données fournis par la BEA.

L'équilibre financier est assuré pour l'entreprise puisque le ratio permettant son calcul est nettement supérieur à 100%, et ce sur toute la durée d'étude.

L'entreprise est autonome vis-à-vis des tiers. En effet, les fonds propres nets représentent plus de 50% de l'ensemble des ressources permanentes. Cette situation est justifiée par l'importance du capital social d'une part et l'injection des bénéfices dans les fonds propres de la société.

L'entreprise dont il s'agit dispose d'une importante capacité de remboursement puisque le ratio permettant son calcul est inférieur à 2, ce qui signifie qu'elle peut faire face à ses engagements à long et moyen termes en moins de deux (02) ans.

Chapitre III : Etude de dossier de crédit d'exploitation

Les équipements de production sont pratiquement neufs et ne posent pas de problèmes de vétusté car leur degré d'amortissement est seulement de 10% en 2019. Cela est justifié par l'acquisition en permanence de nouveaux équipements.

La richesse nouvellement créée par l'entreprise est répartie équitablement entre l'entreprise elle-même et les salariés.

L'entreprise est liquide à court terme. En effet, elle peut faire face à ses engagements en recouvrant juste les créances et sans même recourir à la vente de ses stocks.

L'analyse de la rentabilité nous renseigne sur les points ci-après :

- La rentabilité économique qui rapporte le résultat économique aux moyens mis en œuvre pour l'obtenir est très significative sur toute la durée d'étude. Elle est de l'ordre de 21% en 2019.
- La rentabilité propre des associés est faible pour ce qui est des années rétrospectives (6% en 2018) mais s'améliorerait à partir de 2019 ou elle affiche 13% et atteindrait 18% en 2020: chaque dinar investi par les associés leur rapporterait 0.21 dinars.
- La rentabilité commerciale rapportant le résultat net au chiffre d'affaires suit la même tendance que la rentabilité des fonds propres. Elle est de l'ordre de 7% en 2019 et augmenterait pour atteindre 10% en 2020 : un dinar de Chiffre d'Affaires dégagerait 0.11 Dinars de résultats.

En guise de conclusion, nous affirmons que la rentabilité de l'entreprise demeure appréciable comme le montrent les ratios déjà calculés. En somme, la situation de solvabilité et de liquidité de la firme, telle que prouvée par l'analyse patrimoniale des bilans, est favorable.

3.3. Étude de risque

L'entreprise jouit d'une assez bonne structure financière, du fait que le fonds de roulement est positif : ce qui renseigne sur la sécurité des investissements. Cependant, il ne permet pas de couvrir le BFR (Besoin en Fonds de Roulement) qui est très important, ce qui fait ressortir une trésorerie négative pour les années d'étude. L'entreprise dont il s'agit, s'avère solvable, autonome financièrement, jouit d'une capacité de remboursement conséquente et une rentabilité avérée.

Chapitre III : Etude de dossier de crédit d'exploitation

A coté de ces données financières, le risque fiscal et parafiscal est à écarter. L'entreprise nous a rendu destinataires d'un extrait de rôles et des attestations de mises à jour CNAS et CASNOS valides et apurées.

3.4. Décision finale et critique de la décision de la banque

Vu les éléments positifs dans la présente étude de cas, nous sommes d'avis favorable pour Accompagner financièrement le client a concurrence du montant 5 000 000 Da répartis comme suit :

- Facilité de caisse pour un montant de 3 000 000 Da.
- Avance sur facture visées pour un montant de 2 000 000 Da.

3.4.1. Condition

Engagement de centralisation de l'intégralité du chiffre d'affaires auprès de nos guichets.

3.4.2. Garanties

Le banquier doit recueillir des garanties auprès de son client, dans notre cas, Celles-ci ont été mentionnées comme suites :

- Garanties à priori : signature d'un BAO à concurrence de nos engagements.
- Garanties à postériori : domiciliation des contrats à non guichets.

Il est à signaler qu'au terme de notre étude, nous avons abouti à des résultats similaires à ceux obtenus par le chargé d'études.

Conclusion

Notre analyse financière de la SARL "X" basée sur l'analyse rétrospective, du bilan financier, du compte de résultat et de la méthode des grande masses et des ratios sur trois années consécutives en 2018, 2019 et 2020 nous a permis d'obtenir une vue sur la situation de cette entreprise.

En résumé, le résultat de l'analyse de la structure financière de la SARL "X" est que la structure financière de l'entreprise est bonne, lui permettant de maintenir l'équilibre financier, même s'il y a encore quelques points à noter. De plus, la société "X" a une bonne structure de bilan en termes d'actifs et de passifs, et a obtenu des résultats positifs au cours des trois dernières années. En conséquence, il a une bonne capacité d'autofinancement, un chiffre d'affaire croissant au cours de la période de l'étude et une forte solvabilité. Tous ces facteurs nous permettent de dire que la structure financière de la SARL "X" est saine.

Conclusion

Générale

Conclusion générale

CONCLUSION GENERALE

Enfin, ce travail nous est bénéfique car il nous permet de faire Entrez dans le monde du travail, en revanche, confrontez-nous Connaissances théoriques et démarches pratiques réalisées au niveau de la banque extérieure d'Algérie.

En Algérie, le secteur des PME fait l'objet d'une attention particulière de la part des pouvoirs publics. En effet, le secteur a fait un bond quantitatif important ces dernières années. Bien que les PME algériennes occupent une place importante et contribuent au développement et à la croissance, étant donné que les banques restent la principale source de financement des PME algériennes, ces entreprises ont des problèmes de financement, notamment le secteur bancaire.

De même, les PME utilisent les découverts et facilités de découvert pour financer les retards de recouvrement induits par le ralentissement saisonnier du renouvellement des stocks et pour faire face aux frais d'exploitation. Le deuxième crédit vers lequel se tournent les PME est le crédit documentaire pour le financement des transactions commerciales internationales. Laval et le garant restent le crédit signature le plus recherché par les PME. Pour les autres crédits à court terme, leurs besoins sont irréguliers, comme les avances sur marchandises, les factures payées d'avance, etc. Concernant les prêts d'investissement, nous avons remarqué qu'il existe une nouvelle catégorie d'instruments qui permet aux entreprises d'obtenir des investissements, à savoir les baux qui permettent de financer à 100 % les projets. En effet, on assiste aujourd'hui à l'émergence d'institutions financières spécialisées dans le leasing.

Après notre stage pratique à l'établissement bancaire BEA 041 BEJAIA, nous devons prouver la notion de partenariat entre banques et PME, notamment les produits et services fournis par les banques en matière de crédit et les principaux paramètres qui affectent leurs subventions. Interdépendants, et leur reprise économique dépend de l'amélioration de leurs relations. Ces relations avec les PME comportent des risques importants car les banques pensent que les informations échangées avec ces clients ne seront pas réticentes à partager les risques avec les entrepreneurs. Par ailleurs, on note que les garanties sont un élément important et quasi indispensable pour les banquiers pour évaluer les risques.

Ainsi, au terme de cette étude, nous pouvons conclure que si le financement bancaire se construit sur un climat de confiance, alors c'est la meilleure solution envisagée par les PME.

Conclusion générale

Nous montrons que la meilleure transparence de l'information peut conduire à un meilleur accès au financement.

A travers des cas théoriques et pratiques, nous avons constaté que les enjeux du financement de la relation bancaire sont très riches pour nous. De plus, nous avons constaté que ce n'est pas la même chose d'effectuer en même temps un travail actuel et une expérience spécifique dans le secteur bancaire.

Bibliographie

Bibliographie

Ouvrages.

A.M.KEISER, Gestion financière, édition ESKA, 1996.

Barneto, P., & Gregorio, Finance DSCG 2: Manuel et applications. Dunod, (2009).

Barreau, J., Delahaye, J., & Delahaye, Gestion financière: DECF 4 (14e édition). Dunod, (2005).

Belkahia, R., & Oudad, H. Finance d'entreprise: Analyse et diagnostic financiers : Concepts, outils, cas corrigés, Imprimerienajah el jadida casablanca, (2007).

BENHALIMA, LA. Pratique des techniques bancaires - Référence à l'Algérie, Editions Dahleb, Alger, 1997.

BERNARD BELLETANDTE et NADINE LEVRATTO, «diversité économique et Mode de financement des pme», France, 2017.

BEZBAKH Pierre et GHERARDI Sophie, Dictionnaire de l'économie, Larousse 2011.

CABANE, L'essentiel de la finance à l'usage des managers: Maîtriser les chiffres de l'entreprise (2ème édition revue et augmentée). Eyrolles éditions d'organisation. (2014).

CICILE KHAROUBI/PHILIPPE THOMAS, « analyse du risque de crédit », deuxième édition, 2016.

D. ZEAMARI, M., & M. OUDGOU,). Les difficultés de financement des PME marocaines: vision critique sur des dispositifs de financement, M. 2015

E. COHEN, Analyse financière, 4^e édition, Economica, Paris, 1997.

FREDERIC LOBEZ, « finance banques et marchés du crédit », première édition, mai 1997, paris.

HUBERT DE LA BRUSLERIE, « Analyse financière », 4^{ème} édition Dunod, Paris, 2010.

JEAN-MARC BEGUIN/ARNAUD BERNARD, «l'essentiel des techniques bancaires », Edition d'organisation, Paris, 2008.

LOBSTEIN Jacques ; « organiser, commander, structurer : les trois impératifs du gouvernement de l'entreprise », Ed d'organisation, France, 1963.

LUC BERNET-ROLLANDE « Principes de technique bancaire », 25^{ème} édition, Dunod, Paris, 2008.

MM. Guigal, Mérinis et Desguée « Le guide de la banque », Fine Media, 2011.

PETIT-DUTAILLIS, Le risque de crédit bancaire, Edition scientifique Riber, Paris, 1967.

Pierre-André JULIEN, Michel Marchesnay, La petite entreprise, Vuibert, Paris, 1987.

S. de COUSSERGUES : La gestion de la banque, Ed. Dunod, 1992.

SANDRINE RENIER, « Financer votre création d'entreprise », Quatrième édition, septembre 2010.

Thèse et Mémoire.

BAKOUR Nesrine, « Financement des PME en Algérie», mémoire de master en sciences économiques, université Bejaia, 2017.

CHAFIAA ASBAI « Impact de la réforme de système bancaire algérien sur le financement et le développement des PME de la wilaya de Bejaia »2010/2011, Université de Bejaia.

K.BOULAKRIA Z. BOURAS, «financement bancaire des entreprises »,mémoire de fin d'études promotion 2010.

Melle RIAH, « création des petites entreprises », thèse de Magistère en sciences économiques UMMTO.

TOE Bangnié Alex, «gestion des risques bancaires liés aux crédits accordés aux entreprises» mémoire fin d'étude 2013.

Article.

BERNARD V. et COLLI J.C., Les crédits bancaires aux entreprises, Revue bancaire,

Bulletin d'information statistique N°36 de ministère de l'Industrie et des Mines, avril 2020.

L'article 68 de l'ordonnance n° 03-11 du 26 août 2003 relative à la monnaie et au crédit.

L'article 110 de la loi relative à la monnaie et au crédit n° 90.10.

L'article 114 de la loi relative à la monnaie et au crédit n° 90.10.

L'article 170 de la loi 90-10 du 14/04/1990 relative à la monnaie et au crédit.

L'article 179 de loi n° 90-10 du 14 avril 1990 relative à la monnaie et au crédit.

L'article 644 du code civil algérien.

L'article 948 du code civil algérien.

L'article Jeanne Gobat L'ABC DE L'ÉCONOMIE Finances & Développement Mars 2012.

Loi n° 01_18 du 12 décembre 2001, « portant la loi d'orientation sur la promotion de la PME », Journal officiel de la république Algérienne n°77, 15 décembre 2001.

Liste des tableaux

Liste des tableaux.

Tableau 1 : Définition juridique de la PME selon l'Union européenne	17
Tableau 2 : Définition des PME selon la France.	18
Tableau 3 : Définition des PME au Japon.	18
Tableau 4 : Population globale des PME à fin 2019.....	25
Tableau 5 : Typologie des PME.	26
Tableau 6 : Répartition des PME (personnes morales) par secteur d'activité.	26
Tableau 7 : Professions libérales par secteur d'activité.....	27
Tableau 8 : PME publiques par tranche d'effectifs et secteur d'activités	28
Tableau 9 : Répartition des PME privées par secteur d'activité.....	28
Tableau 10 : Concentration des PME par région.	29
Tableau 11 : Evolution de la population globale des PME (2018/2019).....	29
Tableau 12 : représente le mouvement d'affaires confié.....	73
Tableau 13 : représentations Les postes de l'Actif.....	73
Tableau 14 : Représentations Les postes de Passif.....	74
Tableau 15 : Représente l'équilibre financier par la méthode des grandes masses	76
Tableau 16 : de TCR de l'entreprise pour les exercices 2018, 2019 et 2020.	78
Tableau 17 : représente l'analyse par la méthode des ratios.....	80

Annexes

Annexes

*Banque Extérieure d'Algérie
Direction Régionale de Sétif
Agence Bejaia 41*

<i>Etude de crédit Support normalise</i>
<i>Renouvellement</i>

I. Présentation de l'entreprise

<i>Numéro de compte :</i>		<i>Entrée en relation :</i>	
<i>Nom ou raison sociale :</i>			
<i>Adresse :</i>			
<i>Activité :</i>			
<i>Forme juridique :</i>		<i>Date immatriculation RC :</i>	
<i>Capital social (Montant & Répartition)</i>		<i>Pourcentage</i>	<i>Noms</i>
<i>Dirigeant ou Gérant :</i>			
<i>Fonds de commerce :</i>			
<i>Locaux :</i>			
<i>Dernier entretien :</i>			
<i>Catégorie Actuelle des conditions de banque : A</i>			

II. Credits sollicités

Unité : MDA

<i>Forme</i>	<i>Accords précédents</i>		<i>Position au</i>	<i>Provisions</i>	<i>Sollicités</i>	
	Montant	Echéance			Montant	Echéance
<i>Crédits Exploitation</i>						
Par caisse						1 Année
Facilité de caisse						
Découvert						
D/mobilisable						
D/simple						
Avances						
s/stocks						
s/factures visées						
Escompte P.C						
.....						
.....						
Par signature						
Aval						
Crédoc						
Obligat.caut						
Cauton ADM						
.....						
.....						
<i>Crédits Investissement</i>						
Par caisse						
Crédits à MT						
Crédits à LT						
.....						
.....						
Par signature						
Lettre de garantie						
Aval						
<i>Totaux</i>						
<i>Concours éventuels chez les confrères :</i>						
<i>Par Caisse :</i>			<i>Par Signature :</i>			
Crédit par caisse :						
Leasing :						

POSITIONS DECADAIRES

U:MDA

Février	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	SOLDE CCB	Août	Sept	Oct	Nov	Déc	Janvier
						10 20 30						
						CMT						
						A/S/S						
						A/S/F						
						Escompte papier Commercial						

Garanties

<i>Nature</i>	<i>Montant (DA)</i>	<i>Date de Mise en Place</i>	<i>Date d'échéance</i>
<p>- Sûretés réelles :</p> <ul style="list-style-type: none"> ✓ Hypothèque 1^{er} rang du terrain ✓ Nantissement des équipements ✓ Délégation assurances <p>- Sûretés Personnelles :</p> <ul style="list-style-type: none"> ✓ Caution personnelle et solidaire 			<p style="text-align: center;">DUREE DU CREDIT</p> <p style="text-align: center;">DUREE DU CREDIT</p> <p style="text-align: center;">1AN RENOUELABLE</p> <p style="text-align: center;">DUREE DU CREDIT</p>

Table des matières

TABLE DES MATIERES

DEDICACES

REMERCIEMENT

SOMMAIRE

LISTE DES ABREVIATIONS

INTRODUCTION GENERALE.....	1
CHAPITRE I : NOTION GENERALE SUR LES CREDITS, BANQUES ET LES PME	4
INTRODUCTION.....	4
SECTION 01 : NOTIONS RELATIFS AUX BANQUES ET LES CREDITS	4
1.1. DEFINITION DE LA BANQUE	4
1.1.1. DEFINITION JURIDIQUE DE LA BANQUE	5
1.1. ROLE DE LA BANQUE	5
1.2. LES FONCTIONS DE LA BANQUE.....	6
1.2.1. LA GESTION DE SYSTEME DE PAIEMENT.....	6
1). LES ECHEANCES	7
2). LES TAILLES OU VOLUME	7
3). LIQUIDITE.....	7
4). RISQUE	7
1.2.2. FONCTION DE GARANTIE.....	7
1.2.3. FONCTION DE SUGGESTION	8
1.3. TYPOLOGIE DES BANQUES	8
1.3.1. BANQUE CENTRALE.....	8
1.3.2. LES BANQUES COMMERCIALES	8
1.3.3. BANQUE DE DEPOT.....	9
1.3.4. BANQUE DE DETAIL	9
1.3.5. BANQUE D’AFFAIRES.....	9
1.3.6. BANQUE D’INVESTISSEMENT.....	10
1.4. PRESENTATION GENERALE DE CREDIT.....	10
1.4.1. DEFINITION DE CREDIT	10
1.4.2. DEFINITION JURIDIQUE.....	11
1.4.3. DEFINITION ECONOMIQUE.....	11
1.5. LES CARACTERISTIQUES DU CREDIT.....	12
1.5.1. LA CONFIANCE	12

1.5.2. LA DUREE.....	12
1.5.3. LE RISQUE.....	12
1.5.4. LA REMUNERATION ET LES CONDITIONS FINANCIERES DU CREDIT.....	12
1.6. CLASSIFICATION DES CREDITS BANCAIRES.....	13
1.6.1. LES TYPES SELON LA DUREE.....	13
1). LES CREDITS A LONG TERME.....	13
2). LES CREDITS A MOYEN TERME.....	13
3). LES CREDITS A COURT TERME.....	13
1.6.2. LES TYPES DE CREDITS SELON LEUR OBJET.....	14
1). LES CREDITS D'EXPLOITATION.....	14
2). LES CREDITS D'INVESTISSEMENT.....	14
1.6.3. TYPES DE CREDIT SELON LA FORME.....	15
1). LES CREDITS LIES AU PROJET.....	15
2). LES CREDITS NON LIES AUX PROJETS.....	15
SECTION 02 : RAPPEL SUR LES PME.....	16
2.1. DEFINITION DE LA PME.....	16
2.2. LA PROBLEMATIQUE DE DEFINITION DE LA PME.....	16
2.3. CRITERES D'IDENTIFICATION DE LA PME.....	18
2.3.1. L'APPROCHE DESCRIPTIVE.....	19
1). LE CHIFFRE D'AFFAIRE.....	19
2). LE NOMBRE D'EMPLOYES.....	19
2.3.2. L'APPROCHE ANALYTIQUE.....	19
1). LE CAPITAL HUMAIN ET SON IMPLICATION DANS LA GESTION DE L'ENTREPRISE.....	20
2). LES MANŒUVRES ET LES BUTS DE LA GESTION DE L'ENTREPRISE.....	20
2.4. CARACTERISTIQUES DES PME.....	21
2.5. LES CLASSIFICATIONS DE LA PME.....	21
2.5.1. CLASSIFICATION SELON LE DOMAINE DE LEUR ACTIVITE.....	21
1). SECTEUR PRIMAIRE.....	21
2). SECTEUR SECONDAIRE.....	22
3). SECTEUR TERTIAIRE (SERVICES).....	22
2.5.2. CLASSIFICATION PAR BRANCHE D'ACTIVITE.....	22
2.5.3. CLASSIFICATION DE LA PME EN FONCTION DE STATUT JURIDIQUE.....	22
1). LES PME DU SECTEUR PRIVEE.....	22

2). LES ENTREPRISES DE SECTEUR PUBLIC	23
2.6. LA PME DANS LE CONTEXTE ALGERIEN	24
2.6.1. DEFINITION	24
2.6.2. LE NOMBRE DE PME EN ALGERIE	25
1). LA POPULATION DES PME	25
2). DISTRIBUTION DES PME ALGERIENNES EN2019	25
2.6.3. EVOLUTION DE LA POPULATION GLOBALE DES PME.....	29
CONCLUSION	30
CHAPITRE II : LE FINANCEMENT DES PME	31
INTRODUCTION.....	31
1. SECTION 01 : LE FINANCEMENT DES PME.....	31
1.1. LES BESOINS DE FINANCEMENTS	31
1.1.1. LES BESOINS DE FINANCEMENT LIES A L'INVESTISSEMENT	31
1.1.2. LES BESOINS DE FINANCEMENT LIES A L'EXPLOITATION	32
1.2. LES SOURCES DE FINANCEMENT	32
1.2.1. LE FINANCEMENT INTERNE.....	33
1). L'AUTOFINANCEMENT.....	33
2). LES CESSIONS D'ACTIF.....	34
1.2.2. FINANCEMENT EXTERNE	35
1). L'AUGMENTATION DE CAPITAL	35
2). LES QUASI- FONDS PROPRES	36
1.3. LE FINANCEMENT BANCAIRE	37
1.3.1. LES CREDITS D'EXPLOITATION	37
1). LES CREDITS PAR CAISSE	37
2). CREDIT PAR CAISSE SPECIFIQUES.....	38
3). LE CREDIT PAR SIGNATURE.....	40
1.3.2. LE CREDIT D'INVESTISSEMENT	42
1). LES CREDITS A MOYEN TERME.....	42
2). LES CREDITS A LONG TERME	43
3). LE CREDIT-BAIL (LEASING).....	43
2. SECTION 02 : LES RISQUES DE CREDITS ET LES MOYENS DE PREVENTION	45
2.1. LES DIFFERENTS RISQUES LIES A L'OPERATION DE CREDIT	45
2.1.1. LE RISQUE DE CONTREPARTIE	45
2.1.2. LE RISQUE DE CHANGE	46

2.1.3. LE RISQUE DE TAUX D'INTERET	46
2.1.4. LE RISQUE DE LIQUIDITE	47
2.1.5. LE RISQUE DE SOLVABILITE	47
2.2. LES MOYENS DE PREVENTION DU RISQUE CREDIT.....	47
2.2.1. LES REGLES PRUDENTIELLES.....	47
1). LE CAPITAL MINIMUM DES BANQUES	48
2). LE RATIO DE SOLVABILITE (RATIO "COOKE")	48
3). LES FONDS PROPRES NETS	48
4). LES RISQUES ENCOURUS PONDERES.....	48
5). LE RATIO DE DIVISION DE RISQUE.....	48
6). LE SYSTEME DE GARANTIE DES DEPOTS BANCAIRES	49
2.2.2. LES GARANTIES.....	49
1). LES GARANTIES PERSONNELLES.....	49
2). LES GARANTIES REELLES.....	51
2.3. LES FORCES ET FAIBLESSES DES PME.....	51
2.3.1. LES FORCES DES PME.....	52
1). LA FLEXIBILITE	52
2). L'EFFICACITE.....	52
3). LA QUALITE ET LA SIMPLICITE DES RELATIONS SOCIALES	52
4). AUTRE FORCE	52
2.3.2. LES FAIBLESSES DES PME.....	53
1). LE ROLE DU DIRIGEANT.....	53
2). MANQUE DE FACTEURS CONCURRENTIELS.....	54
3). DIFFICULTES FINANCIERES	54
CONCLUSION	56
CHAPITRE III : ETUDE DE DOSSIER DE CREDIT D'EXPLOITATION	57
INTRODUCTION.....	57
SECTION 01 : PRESENTATION DE L'AGENCE D'ACCUEIL BEA	57
1.1. HISTORIQUE DE LA BEA.....	57
1.2. ORGANISATION DE LA BEA	58
1.3. PRESENTATION ET ORGANIGRAMME DE L'AGENCE BEA BEJAIA	58
1.3.1. PRESENTATION	58
1.3.2. ORGANIGRAMME.....	59
1.3.3. ROLE ET MISSION DE LA DIRECTION DE L'AGENCE.....	60

1). LE DIRECTEUR	60
2). LE DIRECTEUR ADJOINT	60
3). LE SECRETARIAT.....	60
1.3.4. ROLE ET MISSION DES DIFFERENTS SERVICES	60
1). SERVICE CAISSE	60
2). SERVICE DE GESTION ADMINISTRATIF	61
3). SERVICE PORTEFEUILLE	61
4). SERVICE EXPLOITATION.....	61
1.3.5. ROLE DU SERVICE DE CREDIT DANS L'ORGANISATION DE L'AGENCE	61
1). LE SERVICE RELATION CLIENTELE	61
2). LE SERVICE SECRETARIAT ENGAGEMENT	62
SECTION 02 : TRAITEMENT D'UN DOSSIER DE CREDIT D'EXPLOITATION.....	63
2.1. LA CONSTITUTION DE DOSSIER.....	63
2.1.1. LE DOSSIER DE CREDIT	63
2.2. L'IDENTIFICATION DU DEMANDEUR DE CREDIT.....	64
2.3. RELATION ENTRE LA BANQUE ET LE DEMANDEUR DE CREDIT	64
2.3.1. HISTORIQUE DE LA RELATION	65
2.3.2. LES MOUVEMENTS D'AFFAIRES CONFIES.....	65
2.4. DIAGNOSTIC ECONOMIQUE & FINANCIER DE L'ENTREPRISE	66
2.4.1. LE BILAN FINANCIER	66
1). PASSAGE DU BILAN COMPTABLE AU BILAN FINANCIER	67
2). LES PRINCIPAUX POSTES DU BILAN FINANCIER.....	67
2.4.2. LE TABLEAU DES COMPTES DE RESULTATS (TCR)	68
1). LES SOLDES INTERMEDIAIRES DE GESTION (SIG)	68
2). LA CAPACITE D'AUTOFINANCEMENT (CAF)	69
2.4.3. LA METHODE DES MASSES FINANCIERES (APPROCHE GLOBALE)	69
1). L'EQUILIBRE FINANCIER	69
2.4.4. LA METHODE DES RATIOS	71
SECTION 03 : ETUDE D'UN CAS DE CREDIT D'EXPLOITATION	72
3.1. IDENTIFICATION DE DEMANDEUR DE CREDIT.....	72
3.1.1. PRESENTATION DE L'ENTREPRISE.....	72
3.1.2. LES ACTIVITES DE L'ENTREPRISE	72
3.1.3. LA RELATION BANQUE –CLIENT.....	72
3.1.4. LE MOUVEMENT D'AFFAIRES CONFIE	72

3.2. DIAGNOSTIC ECONOMIQUE & FINANCIER	73
3.2.1. ANALYSE APPROFONDIE DES BILANS FINANCIERS	73
1). STRUCTURE DE L'ACTIF	74
2). STRUCTURE DU PASSIF	75
3.2.2. L'ANALYSE FINANCIERE PAR LA METHODE DES GRANDES MASSES.....	76
1). L'EQUILIBRE FINANCIER	76
3.2.3. ANALYSES ET EVOLUTION DES COMPTES DE RESULTATS	77
1). LA VALEUR AJOUTEE	79
2). RESULTAT OPERATIONNEL DE L'EXERCICE	79
3). LE RESULTAT NET	79
4). LA CAPACITE D'AUTOFINANCEMENT.....	79
3.2.4. L'ANALYSE PAR LA METHODE DES RATIOS	80
3.3. ÉTUDE DE RISQUE	81
3.4. DECISION FINALE ET CRITIQUE DE LA DECISION DE LA BANQUE	82
3.4.1. CONDITION	82
3.4.2. GARANTIES	82
CONCLUSION	83
CONCLUSTION GENERALE.....	84
BIBLIOGRAPHIE	
LISTE DES TABLEAUX.	
ANNEXES	
TABLE DES MATIERES	

RESUME

Afin de répondre à notre thème de recherche intitulé : financement bancaire des PME cas crédit d'exploitation et pour approfondir notre travail de recherche, nous avons effectué un stage auprès de la banque Extérieure d'Algérie qui nous a permis d'étudier un dossier d'un crédit d'exploitation. Le but principal de notre démarche est de connaître les modalités de financement des PME Via le système bancaire algérien. A l'issue de notre travail, nous avons déduit que le financement des PME à travers les banques algériennes est particulièrement par la BEA, est très limité en termes de procédures et de modalités. En effet, la plus part des banques n'interviennent pas sur les marchés financiers, par exemple, les crédits interentreprises et les obligations convertibles sont totalement absents.

Mots clés : Banque, Algérie, PME, financement, BEA.

ABSTRACT

In order to answer our research topic entitled: bank financing of SMEs in the case of operating credit and to deepen our research work, we carried out an internship with the External Bank of Algeria which allowed us to study a dossier of an operating credit. The main aim of our approach is to know the financing methods of SMEs through the Algerian banking system. At the end of our work, we have deduced that the financing of SMEs through the Algerian banks is particularly by the BEA, is very limited in terms of procedure and modalities. Indeed, the majority of banks do not intervene in the financial markets, for example, inter-company loans and convertible bonds are totally absent.

Key words: Bank, Algeria, SME, financing, BEA.

المخلص

من أجل الاستجابة لموضوع بحثنا بعنوان: الممارسات المصرفية في تمويل المشاريع الصغيرة والمتوسطة في الجزائر وتعميق أعمالنا البحثية، قمنا بتدريب في بنك الجزائر الخارجي. مما سمح لنا بدراسة ملف ائتمان تشغيلي والهدف الرئيسي من نهجنا هو معرفة أساليب تمويل المشاريع الصغيرة والمتوسطة الحجم من خلال النظام المصرفي الجزائري. في نهاية عملنا، استنتجنا أن تمويل الشركات الصغيرة والمتوسطة من خلال البنوك الجزائرية هو بشكل خاص من قبل بنك الجزائر الخارجي ، محدودة جدا من حيث الإجراءات والطرائق. والواقع أن معظم المصارف لا تتدخل في الأسواق المالية، على سبيل المثال، إن القروض المشتركة بين الشركات والسندات القابلة للتحويل غائبة تماما.

الكلمات الدالة: البنك، الجزائر، الشركات الصغيرة والمتوسطة، التمويل. بنك الجزائر الخارجي.